

3. Etudes et analyses de l'environnement national

Dans le cadre des missions qui lui ont été confiées par le législateur, le Conseil supérieur des Professions économiques a jugé utile d'effectuer en 2011 de nouvelles études empiriques et analyses de l'environnement national des contrôleurs légaux des comptes.

Ces études couvrent différents aspects de la profession :

- étude empirique relative à la structure du secteur de l'audit externe en Belgique ;
- étude relative aux rapports de transparence et moyens de communication des réviseurs d'entreprises ;
- étude empirique relative à la reconnaissance des réviseurs d'entreprises dans d'autres Etats membres de l'Union européenne ou dans des pays tiers ;
- analyse des interruptions de mandats de commissaire (démissions / révocations).

3.1. Structure du secteur de l'audit externe en Belgique

3.1.1. Eléments clés identifiés grâce à cette étude

- La quote-part des professionnels relevant des « Big 4 » ou plus largement des structures belges des sociétés internationales d'audit faisant partie du « Forum of firms » reste dans ses grandes lignes stable, même si on relève une diminution du nombre de réviseurs relevant des « Big 4 » et une augmentation des réviseurs d'entreprises relevant des autres membres du « Forum of firms », dont la composition s'est modifiée (une structure internationale ne fait plus partie du « Forum of firms » (Inpact International) et deux nouvelles structures font partie du « Forum of firms » (Baker Tilly International et Nexia International).
- Cette stabilité apparente en termes de quote-part des professionnels ne signifie pas pour autant une stabilité dans la composition de chaque cabinet d'audit où de nombreux changements (départs/arrivées de réviseurs d'entreprises) sont constatés.
- En ce qui concerne la qualité de l'information communiquée par les réviseurs d'entreprises via le registre public, une nette amélioration

quant à la mention des réseaux auxquels les professionnels relèvent a été constatée par rapport à l'année précédente.

- Il convient par ailleurs de souligner que l'information contenue dans le registre public ne semble pas faire l'objet d'un contrôle systématique et contient de nombreux manquements (dont certains sont contraires à la loi). En effet, à l'aune de l'étude empirique, il a été constaté qu'en date du 30 avril 2011 :
 - 88 sociétés de révision n'ont pas complété la rubrique « propriétaires et actionnaires », soit plus de 17% des sociétés reprises sur le registre public des réviseurs d'entreprises.
 - 8 sociétés de révision ne semblent pas avoir de réviseur d'entreprises actif (rubrique vide).
 - 7 sociétés de révision n'ont pas complété la rubrique « membres de l'organe d'administration ou de direction ».
 - 1 société de révision (faisant partie du groupe « Forum of firms ») n'a pas complété la rubrique « adresse de chaque établissement en Belgique ».

On peut dès lors conclure de cette étude que la communication des réviseurs d'entreprises devrait encore être améliorée. Le registre public est une base de données créée par la loi devant permettre aux dirigeants d'entreprise appelés à désigner un contrôleur légal des comptes mais également à toute personne intéressée de disposer d'une information fiable à propos de chaque réviseur d'entreprises. Outre la responsabilité première dans le chef du réviseur d'entreprises, des mesures de contrôle systématiques doivent être mises en œuvre afin d'assurer aux tiers la sécurité juridique voulue.

Durant l'année 2012, le Conseil supérieur examinera dans quelle mesure et, le cas échéant, sous quelle forme il convient de donner suite à cette étude empirique.

3.1.2. La problématique de la concentration du secteur de l'audit externe au niveau européen

En 2007, la Direction générale du Marché intérieur et des services de la Commission européenne a chargé la société de Conseil Oxera d'une étude relative aux règles en matière de

structure d'actionnariat des cabinets d'audit et de leurs conséquences en termes de concentration du marché de l'audit.

Cette société de conseil britannique a rendu, en octobre 2007, son rapport définitif sous le titre « *Ownership rules of audit firms and their consequences for audit market concentration* ».

Les principales conclusions tirées par les auteurs de cette étude peuvent être synthétisées comme suit :

- Le marché de l'audit pour les grandes sociétés cotées est dominé par les quatre plus grosses sociétés d'audit. Les petites sociétés d'audit pourraient être amenées à réaliser des investissements importants sur plusieurs années pour parvenir à se développer et à entrer sur le marché international de l'audit.
- L'analyse d'un modèle d'investissement développé pour évaluer de tels projets d'expansion indique qu'une société d'audit détenue par des investisseurs externes et non par des auditeurs peut prendre plus facilement la décision de se développer en vue d'entrer sur le marché des grands audits. Une des raisons en est que l'on peut estimer à 10% le surcoût de la levée de capitaux induits par les structures actuelles de propriété pour les sociétés d'audit.
- Les restrictions d'accès aux capitaux ne représentent néanmoins qu'un des obstacles potentiels à l'entrée sur le marché international. D'autres barrières peuvent bloquer le projet : la réputation, la nécessité d'une couverture internationale, les structures de gestion internationale, et le risque de responsabilité. L'incidence du risque de responsabilité sur le coût du capital peut être importante et entraîner un rationnement des capitaux.
- Il peut y avoir d'autres excellents motifs pour que les sociétés d'audit souhaitent conserver leur structure : par exemple, leur capital humain. D'un point de vue réglementaire, les structures de propriété existantes ont été justifiées par la nécessité de protéger l'indépendance des sociétés. L'analyse des processus de décision dans les grandes sociétés d'audit indique cependant qu'il est peu probable que les nouvelles structures de propriété nuisent dans la pratique à l'indépendance des auditeurs. Des mesures de sauvegarde appropriées pourraient permettre de traiter les conflits d'intérêts spécifiques.

En novembre 2008, la Commission européenne a lancé une consultation publique sur les struc-

tures de contrôle des cabinets d'audit et leurs conséquences pour le marché de l'audit, à la suite d'une étude indépendante effectuée par la société de conseil Oxera.

En juillet 2009, le Commissaire McCREEVY a publié les résultats de cette consultation publique et évoquait l'importance d'ouvrir le marché de l'audit des entreprises internationales à davantage de prestataires, ou au moins de faire en sorte que la structure actuelle du marché ne se détériore pas davantage.

*
* *

La proposition de modification de la directive « audit » et la proposition de règlement européen publiés par la Commission européenne en novembre 2011 démontre l'importance qu'il convient d'accorder à être en mesure d'appréhender la structure du secteur de l'audit externe dans chaque Etat membre.

Ceci confirme, si besoin en était, l'importance des études empiriques effectuées à l'initiative du Conseil supérieur et publiées dans son rapport annuel.

3.1.3. La problématique de la structuration du secteur du révisorat d'entreprises en Belgique

a) Origine

La Commission européenne a diffusé auprès des membres de l'EGA OB un document, en vue de sa réunion du 9 novembre 2009, intitulé « *Key data and trends in audit markets* ». Ce document (n'ayant pas de caractère public) a été porté, à la demande du Président, à l'ordre du jour de la réunion du Conseil supérieur du 23 novembre 2009. De l'avis des membres, ce document contenait des informations particulièrement intéressantes.

Dans le cadre de cet échange de vues, les membres du Conseil supérieur ont constaté qu'il importait de disposer d'une vue claire quant à la structure concrète du secteur du révisorat d'entreprises en Belgique et ont demandé au secrétariat scientifique de procéder à différentes études empiriques relative à la structure de ce secteur spécifique.

De son côté, l'IRE a annoncé le 6 août 2009 qu'il avait décidé de procéder au listage des réseaux. Un courrier a été envoyé par le Conseil supérieur à l'IRE le 18 septembre 2009 afin de les féliciter de cette initiative et de leur demander de disposer de l'information collectée. Dans son courrier du 24 septembre 2009, le Président de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises a communiqué l'information dont il disposait à l'époque en précisant que le processus de listage des réseaux était en cours mais non encore finalisé. En septembre 2010, le Conseil de l'IRE a adressé une circulaire¹ à ses membres en la matière décrivant un plan d'action en deux phases dont la seconde devrait être clôturée en date du 28 février 2011. Ce processus a pris un peu de retard mais a connu deux développements importants durant le second semestre de l'année 2011 :

- l'adoption de la circulaire 2011/8 du 29 juin 2011 relative à l'établissement d'une liste de réseaux et informations à fournir par les réviseurs d'entreprises membres d'un réseau (en remplacement de la circulaire D.022/10 du 24 septembre 2010) et
- l'adoption de la circulaire 2011/9 du 14 juillet 2011 relative à la mise à jour des données reprises dans le registre public.

Eu égard à l'importance qu'il convient d'accorder à cette problématique, le Conseil supérieur a estimé opportun d'effectuer la mise à jour de l'étude empirique publiée en la matière pour la première fois il y a deux ans.

C'est dans son rôle de composante du système belge de supervision publique des réviseurs d'entreprises que le Conseil supérieur a été amené à effectuer une étude et ce exclusivement au départ d'informations disponibles à tout un chacun.

Cette étude relative à la structure du secteur du révisorat d'entreprises sera, en particulier, utile au Conseil supérieur dans le cadre de son rôle de représentant au sein de l'EGA OB pour la Belgique. L'étude effectuée de manière proactive en Belgique pourrait s'avérer utile à d'autres composantes du système belge de supervision publique des réviseurs d'entreprises (par exemple, pour la Chambre de renvoi de mise en état) mais sera utile au Conseil supérieur lui-même dans sa mission de coopération au niveau international de la supervision publique mise en place en Belgique.

¹ Circulaire D.022/10 du 24 septembre 2010 relative à l'établissement d'une liste de réseaux et aux informations à fournir par les réviseurs d'entreprises membres d'un réseau, téléchargeable au départ du site internet de l'IRE.

b) *Objet de l'étude*

L'objet de l'étude effectuée par le Conseil supérieur est d'identifier quelle est la structure du secteur du révisorat d'entreprises en Belgique :

- les grands réseaux internationaux implantés en Belgique, à savoir ceux qui font partie du « *Forum of firms* » (en abrégé, FoF) ;
- les autres réseaux/structures internationaux(ales) présent(e)s en Belgique ;
- les réseaux/structures de nature purement nationale mis(es) en place en Belgique (en faisant une distinction selon qu'il s'agit (ou non) d'une structure complexe et qu'il existe (ou non) une dénomination (autre que le nom du (des) réviseur(s) d'entreprises)) ;
- les professionnels ne relevant d'aucune structure, qu'elle soit nationale ou internationale.

Il convient d'attirer l'attention sur le fait que la structure du secteur du révisorat d'entreprises identifiée par le biais de cette étude ne permet en aucune manière d'identifier l'importance des cabinets de révision / structures au niveau national en termes d'honoraires. L'étude empirique effectuée par le Conseil supérieur vise à identifier quels réviseurs travaillent avec qui.

Cette étude a été initiée en 2011 et arrêtée en date du 30 avril 2012. Eu égard à la vitesse à laquelle les structures des cabinets changent, cette étude est publiée ci-après dans le rapport annuel 2011 du système belge de supervision publique des réviseurs d'entreprises, au titre des activités du Conseil supérieur.

La date de césure retenue, à savoir le 30 avril, est motivée par le fait que l'assemblée générale annuelle de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises se tient dans le courant de ce mois et que dès lors, *a priori*, la fin du mois d'avril est le moment le plus propice pour disposer d'informations parfaitement mises à jour.

c) *Méthodologie retenue*

Aucune information de nature confidentielle n'a été utilisée pour effectuer cette étude de nature empirique. En effet, la mission confiée par le législateur au Conseil supérieur des Professions économiques porte sur les différents aspects généraux de la profession (notamment l'approbation des normes et des recommandations) et ne porte pas sur un contrôle systématique d'informations ayant trait à un réviseur

d'entreprises déterminé (qu'il soit personne physique ou personne morale).

Les sources d'information utilisées sont celles mises à disposition par les professionnels eux-mêmes sur internet:

- d'une part, le registre public des réviseurs d'entreprises et
- d'autre part, l'information communiquée au travers d'internet par les réseaux/structures internationaux(ales) et par les réviseurs d'entreprises (via leur site internet).

Le point de départ naturel pour la collecte d'informations est le registre public des réviseurs d'entreprises auquel il est possible d'accéder au départ du site internet de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. On y trouve deux types de registres de réviseurs d'entreprises: celui des personnes physiques et celui des personnes morales.

En date du 30 avril 2012, 1.037 réviseurs d'entreprises – personnes physiques et 515 réviseurs d'entreprises – personnes morales étaient repris sur le registre public des réviseurs d'entreprises.

Le Conseil supérieur constate que, depuis juin 2010, le registre des personnes physiques est subdivisé en trois catégories, ventilées comme suit en date du 30 avril 2012:

- les réviseurs d'entreprises qui peuvent effectuer des missions révisorales (901 réviseurs d'entreprises);
- les réviseurs d'entreprises qui sont temporairement empêchés d'effectuer des missions révisorales pour des raisons d'incompatibilité, telles que visées à l'article 13, § 2 de la loi du 22 juillet 1953 (122 réviseurs d'entreprises);
- les réviseurs d'entreprises qui ne souhaitent pas exercer de missions révisorales ou qui ne peuvent pas exercer des missions révisorales pour d'autres raisons légales que celles énumérées dans l'article 13, § 2 de la loi du 22 juillet 1953 (14 réviseurs d'entreprises).

La portée de cette troisième catégorie a été décrite par le Conseil de l'IRE dans une communication² du 14 juin 2010.

2 Communication du Conseil de l'IRE du 14 juin 2010 relative à l'introduction d'un nouveau volet dans le registre public pour les réviseurs d'entreprises qui ne souhaitent pas ou ne peuvent pas exercer des missions révisorales à cause d'autres raisons légales que celles visées à l'article 13, § 2, de la loi du 22 juillet 1953, téléchargeable au départ du site internet de l'IRE.

L'étude relative à la structure du secteur de l'audit externe en Belgique effectuée par le Conseil supérieur a pour objectif de répartir ces 901 réviseurs d'entreprises – personnes physiques «actifs» et ces 515 réviseurs d'entreprises – personnes morales en cinq catégories:

- les 23 réseaux internationaux, membres du «Forum of firms»³, qui sont présents en Belgique;
- les autres réseaux/structures internationaux(ales) présent(e)s en Belgique;
- les réseaux/structures de nature purement nationaux(ales) mis(es) en place en Belgique;
- les autres petites structures purement nationales n'ayant pas de dénomination (autre que le nom du (des) réviseur(s) d'entreprises), en faisant la distinction selon qu'il s'agit (ou non) d'une structure complexe;
- les réviseurs d'entreprises travaillant seuls.

L'étude du Conseil supérieur ne vise en aucune manière à déterminer si une structure (qu'elle soit purement nationale ou qu'elle ait un lien avec une structure internationale) répond (ou non) à une quelconque définition de «réseau», qu'il soit intégré ou non.

Il a été supposé que les structures internationales faisant partie du «Forum of firms» sont à tout le moins des réseaux eu égard à la Constitution dudit «Forum of firms»⁴.

Le site internet de l'IRE reprend depuis début 2012 une liste de réseaux. Il ressort de l'information trouvée sur le site internet que cette liste de réseaux est constituée en vue de l'organisation de la revue qualité, d'une part, et du calcul des cotisations dues à l'Institut, d'autre part, et ne poursuit dès lors pas le même objectif que la présente étude empirique. Le contenu de l'information reprise sur cet onglet du site internet de l'IRE a toutefois été examiné afin de voir les éventuels recoupements ou différences à constater au terme de notre étude.

3 Voir à ce propos, le site internet www.forumoffirms.org et plus particulièrement le registre des membres en avril 2012. A cette date, 23 structures font partie du «Forum of firms». Comparé à l'an dernier, à la même date, on relèvera utilement qu'une structure ne fait plus partie du «Forum of firms», Inpact International, et deux nouvelles structures ont rejoint le «Forum of firms», Baker Tilly International et Nexia International.

4 Voir à ce propos, le site internet www.forumoffirms.org et, plus particulièrement, la Constitution datant de 2007 dudit «Forum of firms» et ses annexes reprises sur le site internet.

Pour ce qui concerne les réseaux internationaux, membres du « Forum of firms », qui sont présents en Belgique, le site internet du réseau international a été consulté afin de voir quels réviseurs d'entreprises belges font partie dudit réseau international. Ces informations ont ensuite été corroborées sur la base des informations fournies par les sociétés de révision ou par les réviseurs d'entreprises par le biais du registre public accessible via internet.

En cas d'informations de nature différente, l'information publiée par la structure internationale via internet a été privilégiée eu égard aux multiples modifications observées et au faible taux de mise à jour du registre public des réviseurs d'entreprises constaté dans le cadre de l'étude précédente du Conseil supérieur en la matière⁵.

Au sein de cette catégorie, les différentes sociétés de révision ont été classées selon l'ordre alphabétique du nom des réseaux internationaux, tels que repris dans la liste des membres du « Forum of firms » en avril 2012.

Les sociétés belges de révision relevant de cette catégorie ont été classées en distinguant les sociétés dont relèvent plusieurs réviseurs d'entreprises des sociétés dites « unipersonnelles ». Ces dernières sont reprises en fin de liste et sont identifiables par l'espacement introduit dans la liste des sociétés de révision. Les personnes physiques relevant de ces différentes sociétés de révision ont quant à elles été classées selon l'ordre alphabétique (qu'ils aient ou non un pouvoir de signature).

Pour ce qui concerne les autres réseaux/structures internationaux(ales), le point de départ a été l'information communiquée par les réviseurs d'entreprises par le biais du registre public. Cette information a ensuite été corroborée par les informations reprises sur les sites internet de ces réseaux/structures internationaux(ales).

Les sites internet des réseaux/structures internationaux(ales) porté(e)s à notre connaissance auxquel(le)s aucune référence n'est faite dans

le registre public des réviseurs d'entreprises ont été consultés afin de voir s'il existe (ou non) des auditeurs externes, membres de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, mentionnés sur ces sites internet.

En cas d'informations de nature différente, l'information publiée par le(la) réseau/structure international(e) via internet a été privilégiée eu égard aux multiples modifications observées et au faible taux de mise à jour du registre public des réviseurs d'entreprises constaté dans le cadre de l'étude précédente du Conseil supérieur en la matière⁶.

Les différentes sociétés de révision ont été classées selon le nombre de réviseurs d'entreprises – personnes physiques relevant du (de la) réseau/structure international(e) concerné(e), en commençant par les plus nombreux.

Les sociétés belges de révision relevant de cette catégorie ont été classées en distinguant les sociétés dont relèvent plusieurs réviseurs d'entreprises des sociétés dites « unipersonnelles ». Ces dernières sont reprises en fin de liste et sont identifiables par l'espacement introduit dans la liste des sociétés de révision. Les personnes physiques relevant de ces différentes sociétés de révision ont quant à elles été classées selon l'ordre alphabétique (qu'ils aient ou non un pouvoir de signature).

Pour ce qui concerne les structures nationales (avec ou sans dénomination), sous forme de réseau (intégré ou non) ou sous forme de cabinets, le point de départ a été l'information communiquée par les réviseurs d'entreprises par le biais du registre public. Les sites internet de ces structures ont été consultés lorsqu'ils étaient mentionnés sur le registre public ou lorsqu'ils avaient été portés à notre connaissance.

Les différentes sociétés de révision ont été classées selon le nombre de réviseurs d'entreprises – personnes physiques relevant de la structure nationale concernée, en commençant par les plus nombreux.

5 Rapport annuel 2010 des différentes composantes du système belge de supervision publique des réviseurs d'entreprises – partie consacrée au rapport annuel du Conseil supérieur des Professions économiques en tant que composante du système de supervision publique des réviseurs d'entreprises, sous le point 3.1.3. La problématique de la structuration du secteur du révisorat d'entreprises en Belgique, sous le point f), page 166.

6 Rapport annuel 2010 des différentes composantes du système belge de supervision publique des réviseurs d'entreprises – partie consacrée au rapport annuel du Conseil supérieur des Professions économiques en tant que composante du système de supervision publique des réviseurs d'entreprises, sous le point 3.1.3. La problématique de la structuration du secteur du révisorat d'entreprises en Belgique, sous le point f), page 166.

Une distinction a été faite selon que le réseau / la structure utilise (ou non) une dénomination commune, autre que le nom du cabinet de révision. Celles-ci ont été classées en premier lieu et sont suivies des structures n'utilisant pas de dénomination commune autre que le nom des réviseurs d'entreprises « fondateurs ».

Dans cette dernière catégorie, une distinction a été faite selon qu'une mention dans la rubrique « réseau » apporte (ou non) une information complémentaire. En effet, lorsque tous les réviseurs d'entreprises - personnes physiques relevant de la structure font partie d'une seule et même société de révision, la mention dans les sociétés unipersonnelles d'un éventuel « réseau » peut être faite afin d'apporter toute la clarté voulue mais n'apporte pas vraiment d'information nouvelle complémentaire. Les petites structures dans lesquelles une mention n'apporte pas spécialement d'informations complémentaires ont été classées en fin de catégorie. Les autres ont été regroupées plus avant sous une sous-catégorie intitulée « structures purement nationales sans dénomination ayant une structure « complexe » ».

Les sociétés belges de révision relevant de cette catégorie ont été classées, dans chaque sous-catégorie, en distinguant les sociétés dont relèvent plusieurs réviseurs d'entreprises des sociétés dites « unipersonnelles ». Ces dernières sont reprises en fin de liste et sont identifiables par l'espacement introduit dans la liste des sociétés de révision. Les personnes physiques relevant de ces différentes sociétés de révision ont quant à elles été classées selon l'ordre alphabétique.

En ce qui concerne ces différentes petites structures, un regroupement a été effectué, pour chaque sous-catégorie, sur la base du nombre de réviseurs d'entreprises relevant de la structure (qu'ils aient ou non un pouvoir de signature).

Les réviseurs d'entreprises travaillant seuls (ou n'ayant en tout cas pas déclaré travailler avec un confrère ou au sein d'un cabinet de révision autre qu'une société dite « unipersonnelle ») ont été regroupés en deux sous-catégories, selon qu'ils ont constitué (ou non) une société unipersonnelle.

*

* *

Malgré une sensible augmentation du pourcentage de réviseurs d'entreprises - personnes physiques ayant mentionné une éventuelle appartenance à un réseau (un peu plus de 50% d'entre eux) et ainsi que de celui des réviseurs d'entreprises - personnes morales (un peu moins de 33%), une des sources « indirectes » de classification des réviseurs d'entreprises a à nouveau été l'adresse e-mail communiquée par les réviseurs d'entreprises sur le registre public.

Il importe de souligner que si l'information reprise dans le registre public ne devait pas être correcte, les conclusions tirées dans le cadre de cette étude empirique pourraient être biaisées.

On relèvera utilement à ce propos que, sans préjudice des compétences confiées par le législateur au Procureur général en matière de registre public et à la Chambre de renvoi et de mise en état en matière de contrôle de qualité et de surveillance, il appartient à chaque réviseur d'entreprises, sous la responsabilité du Conseil de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, de mettre à jour l'information contenue dans le registre public, conformément aux dispositions contenues dans l'article 10 de la loi du 22 juillet 1953 et dans l'article 11 de l'arrêté royal du 30 avril 2007 relatif à l'agrément des réviseurs d'entreprises et au registre public.

d) Corroboration des informations collectées et partant de la qualité des résultats de l'étude

Un contrôle logique a été effectué afin de s'assurer que chaque réviseur d'entreprises - personne physique et que chaque réviseur d'entreprises - personne morale soit repris dans le tableau en annexe à la présente étude.

Il ressort de ce test de validation que le travail a été effectué rigoureusement:

- En ce qui concerne les personnes morales, 4 réviseurs d'entreprises ont été comptés à deux reprises dans la mesure où ces sociétés de révision relèvent de plus d'une structure internationale et/ou nationale.
- En ce qui concerne les personnes physiques, 6 réviseurs d'entreprises ont été comptés à deux reprises dans la mesure où ils sont actifs dans une société de révision relevant de plus d'une structure internationale et/ou nationale.

Cette constatation n'est pas forcément source d'erreur ou d'illégalité dans la mesure où certains réseaux/certaines structures (inter)nationaux(ales) ne prévoient pas d'exclusive en matière d'appartenance à leur réseau/structure.

Le Conseil supérieur des Professions économiques a dès lors pu finaliser son étude et a transmis, pour information, ladite étude au Procureur général, au titre de composante du système belge de supervision publique des réviseurs d'entreprises en charge du registre public des réviseurs d'entreprises. Une copie de cette étude a également été transmise à la Chambre de renvoi et de mise en état, au titre de composante du système belge de supervision publique des réviseurs d'entreprises en charge du contrôle qualité et de la surveillance des réviseurs d'entreprises.

e) Cadre légal et réglementaire décrivant l'information à reprendre dans le registre public

I.

Extrait de la loi du 22 juillet 1953 créant un Institut des Réviseurs d'Entreprises et organisant la supervision publique de la profession de réviseur d'entreprises

«Chapitre II

Des réviseurs d'entreprises, de leur inscription dans le registre public de l'Institut et de la protection de leur titre

(...)

Article 10

§ 1^{er}. Le **Conseil** tient à jour un registre public dans lequel sont enregistrés les réviseurs d'entreprises.

Les contrôleurs et entités d'audit de pays tiers enregistrés conformément à l'article 7, § 4 sont mentionnés en cette qualité dans le registre public de manière distincte.

§ 2. Les informations requises sont enregistrées sous forme électronique. Toute personne peut les consulter à tout moment sur le site internet de l'Institut.

§ 3. Chaque réviseur d'entreprises personne physique et chaque cabinet de révision est identifié dans le registre public par un numéro personnel.

§ 4. Le registre public contient le nom et l'adresse des autorités compétentes chargées de l'agrément, de la surveillance, du contrôle de qualité, des sanctions et de la supervision publique.

§ 5. Les **modalités relatives à l'actualisation** et à l'accès au registre public sont **déterminées par le Roi**.

Article 11

§ 1^{er}. Seules les personnes physiques ou entités inscrites au registre public peuvent porter le titre de réviseur d'entreprises.

Les contrôleurs et entités d'audit de pays tiers enregistrés conformément à l'article 7, § 4 ne portent pas le titre de réviseur d'entreprises.

§ 2. Le Conseil peut, aux conditions prévues par le règlement d'ordre intérieur, autoriser le port du titre de réviseur d'entreprises honoraire par d'anciens réviseurs d'entreprises personnes physiques.

L'autorisation est retirée par le Conseil si les conditions mises à son octroi ne sont plus réunies. La décision de retrait est susceptible d'un recours devant la Commission d'appel et selon les modalités prévues à l'article 64, § 2.

§ 3. Les stagiaires peuvent porter le titre de réviseur d'entreprises stagiaire. Les stagiaires n'ont pas la qualité de réviseur d'entreprises, mais sont soumis à la surveillance et au pouvoir disciplinaire de l'Institut.»

II.

Extrait de l'arrêté royal du 30 avril 2007 relatif à l'agrément des réviseurs d'entreprises et au registre public

«Chapitre III

Du registre public

Section 1^{re}

Des réviseurs d'entreprises personnes physiques

Article 9

§ 1^{er}. Le **registre public**, prévu à l'article 10 de la loi, **contient au minimum les informations suivantes** en ce qui concerne les réviseurs d'entreprises personnes physiques:

1° nom, domicile, groupe linguistique choisi, français ou néerlandais, année de la prestation de serment et numéro d'enregistrement;

2° **s'il y a lieu**, nom, adresse d'établissement, site internet et numéro d'enregistrement des cabinets de révision qui emploient le réviseur d'entreprises personne physique, ou avec lequel celui-ci est en relation en tant qu'associé ou autre ;

3° tout autre enregistrement en tant que contrôleur légal des comptes auprès des autorités compétentes d'autres Etats membres de l'Union européenne et comme contrôleur dans des pays tiers, en ce compris le(s) nom(s) de l'autorité (des autorités) d'enregistrement et, s'il y a lieu, le(s) numéro(s) d'enregistrement.

§ 2. Les contrôleurs de pays tiers enregistrés conformément à l'article 7, § 4 de la loi, figurent clairement dans le registre en cette qualité et non comme réviseurs d'entreprises personnes physiques.

Section 2

Des cabinets de révision

Article 10

§ 1^{er}. **Le registre public contient au moins les informations suivantes** en ce qui concerne les cabinets de révision :

1° numéro d'enregistrement, année d'inscription, nom, adresse du siège social et numéro d'entreprise auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises ;

2° forme juridique ;

3° coordonnées de contact, premier interlocuteur à contacter et, le cas échéant, adresse du site internet ;

4° adresse de chaque établissement en Belgique avec son numéro de l'unité d'établissement auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises ;

5° nom et numéro d'enregistrement de tous les réviseurs d'entreprises personnes physiques employés par le cabinet de révision ou en relation en tant qu'associés ou autre ;

6° nom et adresse professionnelle de tous les propriétaires et actionnaires ;

7° nom et adresse professionnelle de tous les membres de l'organe d'administration ou de direction ;

8° **le cas échéant**, appartenance à un réseau et liste des noms et des adresses des cabinets membres de ce réseau et des entités

affiliées ou indication de l'endroit où ces informations sont accessibles au public ;

9° tout (tous) autre(s) enregistrement(s) comme cabinet d'audit auprès des autorités compétentes d'autres Etats membres et comme entité d'audit auprès de pays tiers, en ce compris le(s) nom(s) de(s) autorité(s) d'enregistrement et, s'il y a lieu, le(s) numéro(s) d'enregistrement.

§ 2. Les entités d'audit de pays tiers enregistrées conformément à l'article 7, §4 de la loi, figurent clairement dans le registre en cette qualité et non comme cabinets de révision.

Section 3

Dispositions communes

Article 11

§ 1^{er}. **Le registre public est tenu à jour, sous la responsabilité du Conseil**, sous la forme d'une base de données accessible via un site internet, qui indique pour chaque réviseur d'entreprises la date de la dernière mise à jour.

§ 2. Les réviseurs d'entreprises doivent informer l'Institut aussitôt que possible de toute modification des données reprises dans le registre public. Le registre est actualisé aussitôt que possible après la notification. Ils doivent signer les données fournies. A partir du moment où existe la possibilité pour les réviseurs d'entreprises de fournir et d'actualiser les données par voie électronique, la signature peut être une signature électronique, dont le Conseil détermine les modalités.

§ 3. Le Conseil peut déterminer les modalités selon lesquelles le registre public peut, en tout ou en partie, être communiqué sous une forme imprimée à quiconque souhaite l'obtenir.

Article 12

La liste des stagiaires est tenue à jour, sous la responsabilité de la Commission du stage.

Article 13

Le Conseil peut décider que le site internet visé à l'article 11, § 1^{er} peut contenir d'autres informations pouvant intéresser les tiers, et notamment une adresse électronique.

Article 14

§ 1^{er}. L'Institut ouvre un dossier au nom des réviseurs d'entreprises. Le dossier comprend les documents transmis lors de la demande d'admission à la qualité de réviseur d'entreprises.

Le réviseur d'entreprises communique spontanément au Conseil les informations suivantes, qui sont versées audit dossier :

- a) les actes et publications, qui prouvent le cas échéant les modifications apportées dans le registre public ;
- b) les procédures visées à l'article 41 de la loi ;
- c) la communication si oui ou non des prestations sont effectuées dans des entités d'intérêt public ;
- d) tout enregistrement auprès des autorités compétentes belges.

§ 2. Le dossier de toute personne physique inscrite au registre public mentionne : le numéro d'enregistrement, la date d'enregistrement, son nom, ses prénoms, son lieu et sa date de naissance, sa nationalité, son groupe linguistique choisi, français ou néerlandais.

§ 3. Le dossier de tout cabinet de révision inscrit au registre public mentionne : le numéro d'enregistrement, la date d'enregistrement, la dénomination sociale au moment de son enregistrement, la forme juridique au moment de son enregistrement, la date de constitution et le numéro d'entreprise auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises.

Outre les renseignements visés au § 1^{er}, le dossier de tout cabinet de révision comporte :

- 1° ses statuts ou, le cas échéant, une convention équivalente ;
- 2° **la liste des entreprises affiliées du cabinet de révision ;**
- 3° le cas échéant, les confirmations concernant le respect de l'article 15 de la loi ;
- 4° la liste des cabinets de révision, des cabinets d'audit et des entités d'audit de pays tiers dans lesquels le cabinet détient des actions ou parts.

§ 4. Le Conseil peut en outre demander aux réviseurs d'entreprises toutes autres données utiles à l'application de l'article 32 de la loi en vue de les ajouter au dossier, ou il peut leur demander de les communiquer d'initiative.

Article 15

Les réviseurs d'entreprises communiquent spontanément à l'Institut, dans le mois, toutes modifications intervenues dans les données visées aux articles 9, 10, 13 et 14.

En ce qui concerne les données visées à l'article 14, § 4, le devoir de mise à jour à charge des réviseurs d'entreprises ne porte que sur les données communiquées par les réviseurs d'entreprises à la demande du Conseil.

Le Conseil détermine les modalités selon lesquelles les réviseurs d'entreprises peuvent être autorisés, ou obligés, à actualiser eux-mêmes, par un accès à distance sécurisé, les bases de données de l'Institut.

En ce qui concerne les procédures visées à l'article 41 de la loi, l'obligation de communication porte sur l'introduction d'une procédure, ainsi que sur toutes les décisions qui sont prises dans le cadre de cette procédure par les juridictions ou autorités qui en sont saisies. »

III.

Extraits de l'arrêté royal du 7 juin 2007 fixant le règlement d'ordre intérieur de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises

« CHAPITRE V Du Conseil

Article 16

Le Conseil peut déléguer, le cas échéant dans les conditions qu'il fixe, les tâches suivantes au Comité exécutif :

- 1° vérifier et établir si le candidat réviseur d'entreprises ou l'entité satisfait aux conditions prévues aux articles 5 à 7 de la loi, et, le cas échéant, l'admettre comme réviseur d'entreprises ;
- 2° **surveiller l'établissement et la mise à jour du registre public conformément aux règles établies par le présent règlement ;**
- 3° **assurer que les informations requises enregistrées dans le registre public sont accessibles au public comme prévu à l'article 11 de l'arrêté royal du 30 avril 2007 relatif à l'agrément des réviseurs d'entreprises et au registre public ;**

4° approuver les contrats d'assurance couvrant la responsabilité civile des réviseurs d'entreprises;

5° interjeter appel contre une décision de la Commission de discipline ou introduire un pourvoi en cassation contre une décision de la Commission d'appel;

6° engager ou licencier le personnel de l'Institut et en fixer les rémunérations;

7° désigner le membre du Conseil ou l'ancien membre du Conseil chargé de représenter le Conseil en cas de perquisition au domicile d'un réviseur d'entreprises.

(...)

CHAPITRE VI

Des fonctions de président, de vice-président, de secrétaire et de trésorier

(...)

Article 28

Les secrétaires surveillent l'organisation et le fonctionnement du secrétariat, **la tenue à jour du registre public** et la conservation des archives. Ils sont chargés du secrétariat de l'assemblée générale. Ils préparent les assemblées générales et les réunions du Conseil, ainsi que les procès-verbaux correspondants.

(...)

CHAPITRE VIII

Des informations périodiques à fournir par les réviseurs d'entreprises

Article 31

§ 1^{er}. Les réviseurs d'entreprises informent l'Institut des missions qu'ils accomplissent ou ont accomplies dans le cadre de leur activité professionnelle.

§ 2. Les réviseurs d'entreprises exerçant un ou plusieurs mandats de commissaire auprès d'entités d'intérêt public **communiquent annuellement à l'Institut l'hyperlien vers la partie du site internet dans laquelle sont publiées les informations visées à l'article 15 de la loi.**

§ 3. Le Conseil détermine la forme, le contenu détaillé et la périodicité des informations visées aux paragraphes 1 et 2.

§ 4. Les réviseurs d'entreprises personnes physiques dont l'activité s'exerce au travers d'un cabinet de révision, inscrit au registre public, sont dispensés des obligations prévues aux paragraphes précédents, lorsqu'ils exercent leur activité professionnelle dans leur totalité au sein de ce cabinet.»

f) Synthèse des résultats de cette étude en ce qui concerne la structure du secteur de l'audit externe en Belgique

Regroupement des réviseurs d'entreprises

Les résultats complets de l'étude effectuée par le Conseil supérieur sont repris en annexe à la présente étude.

Une synthèse de cette classification a également été effectuée et est reprise ci-après :

Réseaux internationaux membres du « Forum of firms »	Nombre de réviseur(s) d'entreprises inscrit(s) sur le registre public belge relevant de ce réseau
PricewaterhouseCoopers Int.	77 réviseurs d'entreprises
KPMG Internat. Cooperative	69 réviseurs d'entreprises
Ernst & Young Global Limited	65 réviseurs d'entreprises
Deloitte Touche Tohmatsu Int	64 réviseurs d'entreprises
<i>Sous-total « Big 4 »</i>	<i>275 réviseurs d'entreprises</i>
BDO	53 réviseurs d'entreprises
RSM International Limited	29 réviseurs d'entreprises
<i>Sous-total « Moyen + »</i>	<i>82 réviseurs d'entreprises</i>
Mazars	23 réviseurs d'entreprises
IECnet	22 réviseurs d'entreprises
Nexia International	20 réviseurs d'entreprises
Crowe Horwath International	19 réviseurs d'entreprises
Moore Stephens Internat Ltd	18 réviseurs d'entreprises
PKF International Limited	18 réviseurs d'entreprises
Grant Thornton Internat Ltd	14 réviseurs d'entreprises
Kreston International	13 réviseurs d'entreprises
Baker Tilly International	12 réviseurs d'entreprises
JPA International	08 réviseurs d'entreprises
HLB International	07 réviseurs d'entreprises
UHY International Limited	05 réviseurs d'entreprises
Russell Bedford International	04 réviseurs d'entreprises
JHI	02 réviseurs d'entreprises
<i>Sous-total « Moyen - »</i>	<i>185 réviseurs d'entreprises</i>
Constantin Associates Network	Nouveau réseau international n'ayant pas de représentant en Belgique
SMS Latinoamérica	Pas de représentant en Belgique (réseau propre à l'Amérique latine)
Talal Abu Ghazaleh & Co. International (TAGI)	Pas de représentant en Belgique (réseau propre aux pays arabes)
Total	542 réviseurs relevant de cabinets d'audit, membres du « Forum of firms »

<i>Autres réseaux internationaux/ structures internationales, non membres du «Forum of firms»</i>	<i>Nombre de réviseur(s) d'entreprises inscrit(s) sur le registre public belge relevant de ce réseau / cette structure</i>
Leading Edge Alliance	08 réviseurs d'entreprises
CPA Associates International	07 réviseurs d'entreprises
I2AN	07 réviseurs d'entreprises
IGAL	07 réviseurs d'entreprises
INAA Group	07 réviseurs d'entreprises
INPACT Audit Limited	07 réviseurs d'entreprises
BKR	06 réviseurs d'entreprises
Morison International	06 réviseurs d'entreprises
IGAF Polaris	05 réviseurs d'entreprises
ACF Group	04 réviseurs d'entreprises
Eura Audit International	04 réviseurs d'entreprises
AGN International	03 réviseurs d'entreprises
IAPA	03 réviseurs d'entreprises
MGI	03 réviseurs d'entreprises
DFK International	02 réviseurs d'entreprises
DSA International	01 réviseur d'entreprises
Ecovis Global	01 réviseur d'entreprises
Fidunion	01 réviseur d'entreprises

	82 réviseurs relevant de cabinets d'audit membres de réseaux/structures internationaux(ales) (autres que ceux/celles qui sont membres du «Forum of firms»)
--	---

<i>Structures purement nationales ayant une dénomination particulière</i>	<i>Nombre de réviseur(s) d'entreprises inscrit(s) sur le registre public belge relevant de ces structures purement nationales</i>
BCPA	09 réviseurs d'entreprises
FCG-audit	06 réviseurs d'entreprises
Auditas Bedrijfsrevisoren	05 réviseurs d'entreprises
BBDH-Bedrijfsrevisoren	05 réviseurs d'entreprises
L.M.	05 réviseurs d'entreprises
BDK	03 réviseurs d'entreprises
BMA	03 réviseurs d'entreprises
DSD	03 réviseurs d'entreprises
HNC°	03 réviseurs d'entreprises
LMDC	03 réviseurs d'entreprises
MDA Bedrijfsrevisoren	03 réviseurs d'entreprises
VCLJ	03 réviseurs d'entreprises
VPC Réviseurs d'entreprises	03 réviseurs d'entreprises

DCB	02 réviseurs d'entreprises
DM audit	02 réviseurs d'entreprises
DPO	02 réviseurs d'entreprises
EFRE	02 réviseurs d'entreprises
GDP	01 réviseur d'entreprises
THG	01 réviseur d'entreprises

	64 réviseurs relevant de structures purement nationales ayant une dénomination particulière
--	--

Structures purement nationales n'employant pas de dénomination particulière	Nombre de réviseur(s) d'entreprises inscrit(s) sur le registre public belge relevant de ces structures purement nationales
1 cabinet de 10 réviseurs	10 réviseurs d'entreprises
1 cabinet de 5 réviseurs	05 réviseurs d'entreprises
1 cabinet de 4 réviseurs	04 réviseurs d'entreprises
7 cabinets de 3 réviseurs	21 réviseurs d'entreprises
27 cabinets de 2 réviseurs	54 réviseurs d'entreprises

	94 réviseurs relevant de structures purement nationales n'ayant pas de dénomination particulière
--	---

Réviseurs d'entreprises travaillant seuls	Nombre de réviseur(s) d'entreprises inscrit(s) sur le registre public belge travaillant seul(s)
Société unipersonnelle	63 réviseurs d'entreprises
Pas de société	62 réviseurs d'entreprises

	125 réviseurs travaillant seuls
--	--

D'une manière encore plus synthétique, on peut conclure les éléments suivants :

Sous-total « Big 4 »	275 réviseurs d'entreprises
Sous-total « Moyen + »	082 réviseurs d'entreprises
Sous-total « Moyen - »	185 réviseurs d'entreprises
Total	542 réviseurs relevant de cabinets d'audit, membres du « Forum of firms »

	82 réviseurs relevant de cabinets d'audit membres de réseaux/structures internationaux(ales) (autres que ceux/ celles qui sont membres du « Forum of firms »)
--	---

	64 réviseurs relevant de structures purement nationales ayant une dénomination particulière
--	---

	94 réviseurs relevant de structures purement nationales n'ayant pas de dénomination particulière
	125 réviseurs travaillant seuls

Total	907 réviseurs actifs
--------------	-----------------------------

Total du registre public	901 réviseurs actifs
---------------------------------	-----------------------------

Ecart de 6	<p>Cet écart peut s'expliquer comme suit:</p> <ul style="list-style-type: none"> • CLYBOUW André figure à deux reprises dans l'étude dans la mesure où tant le site internet de IGAL que l'information relative à PKF reprise sur le registre public mentionnent le cabinet d'audit de ce réviseur d'entreprises comme contact au niveau national/faisant partie de la structure; • CLYBOUW Arnaud figure à deux reprises dans l'étude dans la mesure où tant le site internet de IGAL que l'information relative à PKF reprise sur le registre public mentionnent le cabinet d'audit de CLYBOUW André comme contact au niveau national/faisant partie de la structure; • FRANCEUS Bart figure à deux reprises dans l'étude dans la mesure où tant le site internet de IGAF Polaris que celui d'Ecovis mentionnent ce réviseur d'entreprises comme contact au niveau national; • NIJS Karel figure à deux reprises dans l'étude dans la mesure où tant le site internet de IGAL que l'information relative à PKF reprise sur le registre public mentionnent le cabinet d'audit de CLYBOUW André comme contact au niveau national/faisant partie de la structure; • PRIGNON Jean-Louis figure à deux reprises dans l'étude dans la mesure où tant le cabinet représentant au niveau national Crowe Horwath que VPC mentionnent ce réviseur d'entreprises faisant partie de la structure; • VAN ASBROECK René figure à deux reprises dans l'étude dans la mesure où le cabinet d'audit de ce réviseur d'entreprises figure comme contact au niveau national de Kreston International et est repris sur le registre public du cabinet de révision considéré comme personne de contact de Leading Edge Alliance
------------	---

On relèvera utilement que cette double appartenance ne pose pas en soi problème pour autant que la «structure» (qu'il s'agisse ou non d'un

réseau (intégré ou non)) internationale n'exige pas une exclusivité dans l'appartenance à sa structure.

D'une manière graphique, différentes constatations peuvent être mises en évidence :



Comparé à la situation l'an dernier, à la même date, on observe une augmentation de la proportion des réviseurs d'entreprises qui ne sont pas à considérer comme étant « actif ».

Pour rappel, depuis juin 2010, le registre des personnes physiques est subdivisé en trois catégories :

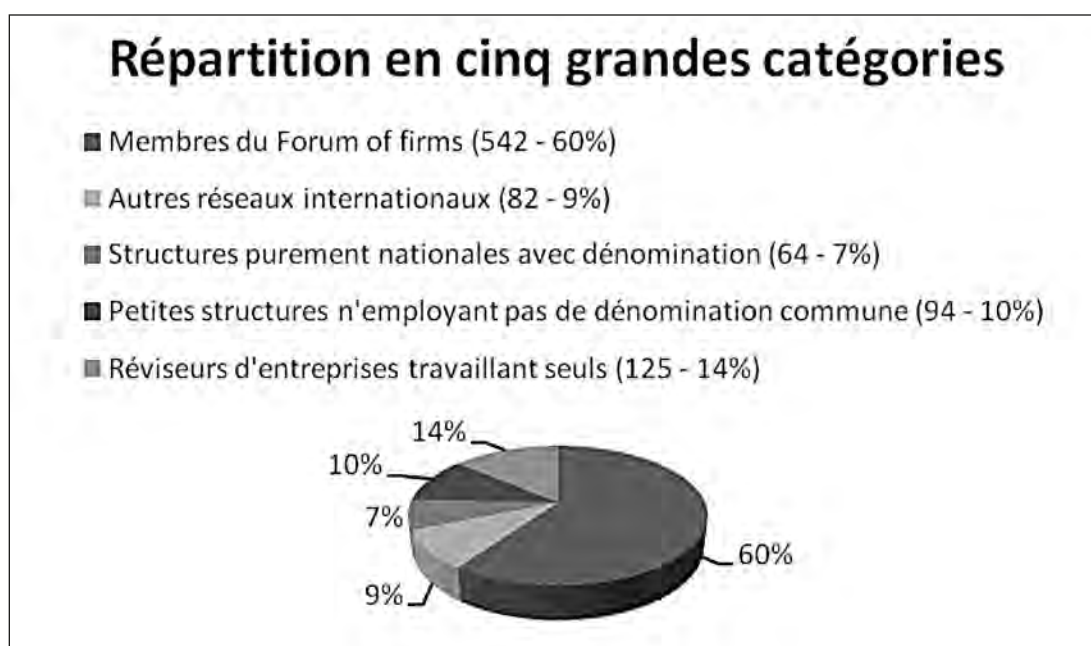
- les réviseurs d'entreprises qui peuvent effectuer des missions révisorales ;
- les réviseurs d'entreprises qui sont temporairement empêchés d'effectuer des missions révisorales pour des raisons d'incompatibilité, telles que visées à l'article 13, § 2 de la loi du 22 juillet 1953 ;
- les réviseurs d'entreprises qui ne souhaitent pas exercer de missions révisorales ou qui ne peuvent pas exercer des missions révisorales

pour d'autres raisons légales que celles énumérées dans l'article 13, § 2 de la loi du 22 juillet 1953.

A la fin du mois d'avril 2012, ces trois catégories se présentaient comme suit :

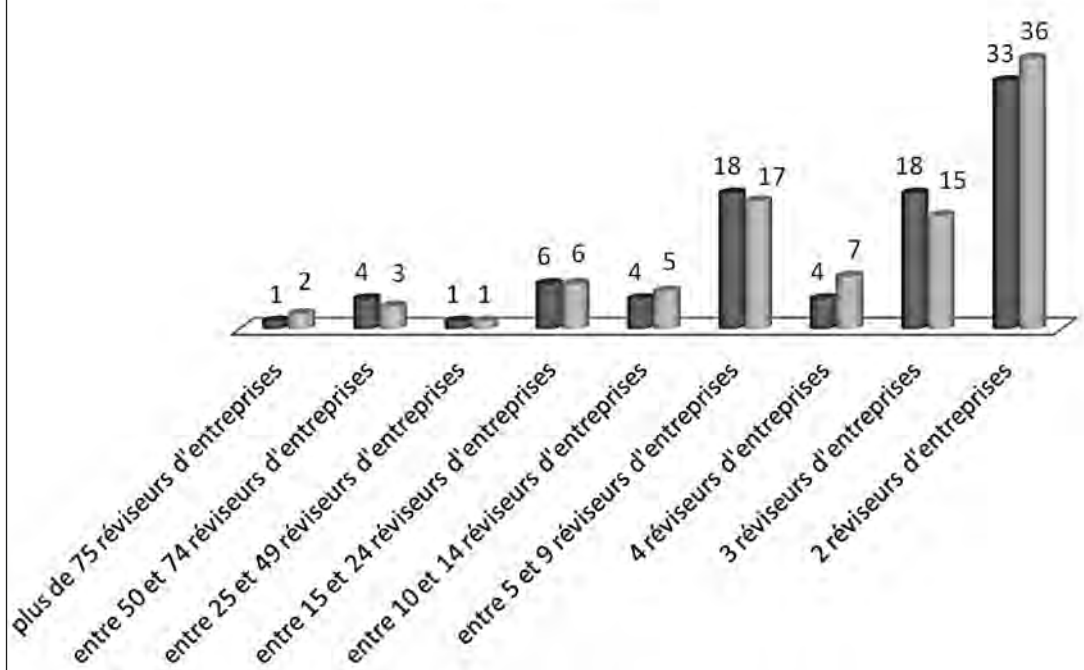
- réviseurs « actifs » : 901 personnes
- réviseurs « empêchés » au sens de l'article 13, § 2 de la loi du 22 juillet 1953 : 122 personnes
- réviseurs ne souhaitant pas exercer de missions révisorales : 14 personnes

Parmi les réviseurs d'entreprises en activités, on peut relever les éléments suivants :



Regroupements de réviseurs d'entreprises occupant

■ 2012 ■ 2011

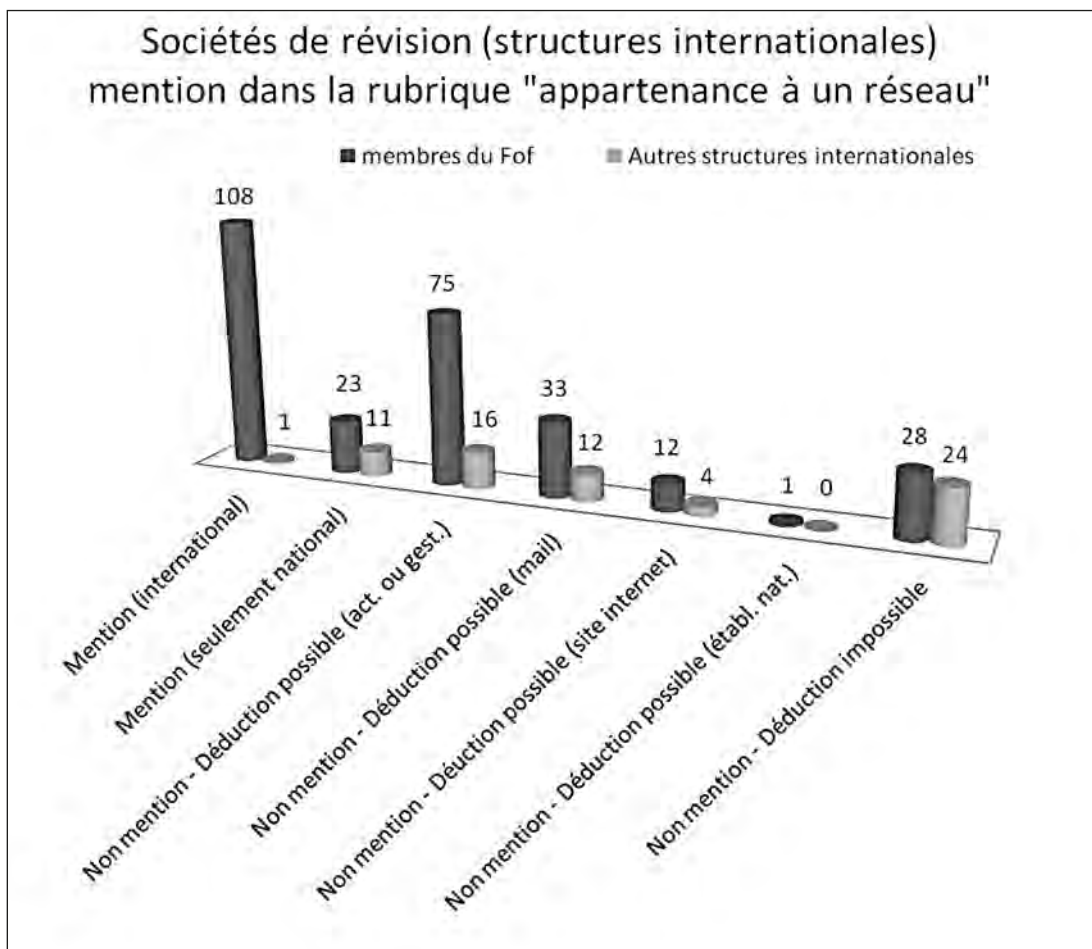


On relèvera une relative stabilité entre 2012 et 2011, en dehors d'un cabinet de révision, membre des « Big 4 » passé de la catégorie des plus de 75 réviseurs à la catégorie inférieure (entre 50 et 74 réviseurs d'entreprises).

Informations fournies en termes d'appartenance à un réseau ou une structure

Sociétés de révision

Si l'on considère les sociétés de révision relevant des catégories «réviseurs relevant de réseaux membres du «Forum of firms»» et «les réviseurs relevant d'autres réseaux/structures internationaux(ales)», on peut distinguer la nature de l'information qui est fournie dans le registre public permettant d'identifier ou de déduire l'appartenance à une structure quelconque comme suit:



On peut encore synthétiser davantage les résultats obtenus comme suit :



Cette différence de résultat peut en partie être expliquée par le fait que pour la seconde catégorie (structures internationales, autres que celles relevant du « *Forum of firms* »), l'utilisation de la dénomination internationale est moins fréquente (en particulier lorsqu'elle diffère de celle connue au niveau national). Les déductions par le biais de la société de révision ou de l'e-mail sont dès lors rendues plus difficiles.

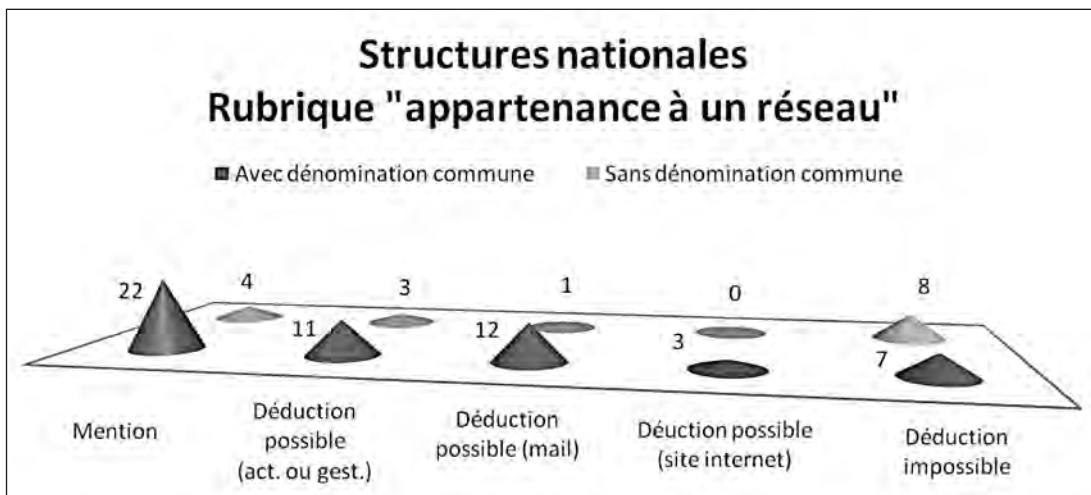
Comparé à l'étude effectuée l'an dernier, clôturée à la même date, la quantité et la qualité

des mentions se sont améliorées en particulier à la suite d'une « politique » standardisée mise en place par deux structures nationales relevant de réseaux internationaux membres du « *Forum of firms* » (Deloitte et Baker Tilly). Il en résulte une réduction de la quote-part des déductions possibles uniquement par la mention d'une société de révision ou de l'e-mail du professionnel et une augmentation des mentions dans la rubrique *ad hoc* du registre public des réviseurs d'entreprises. Ce phénomène est encore plus

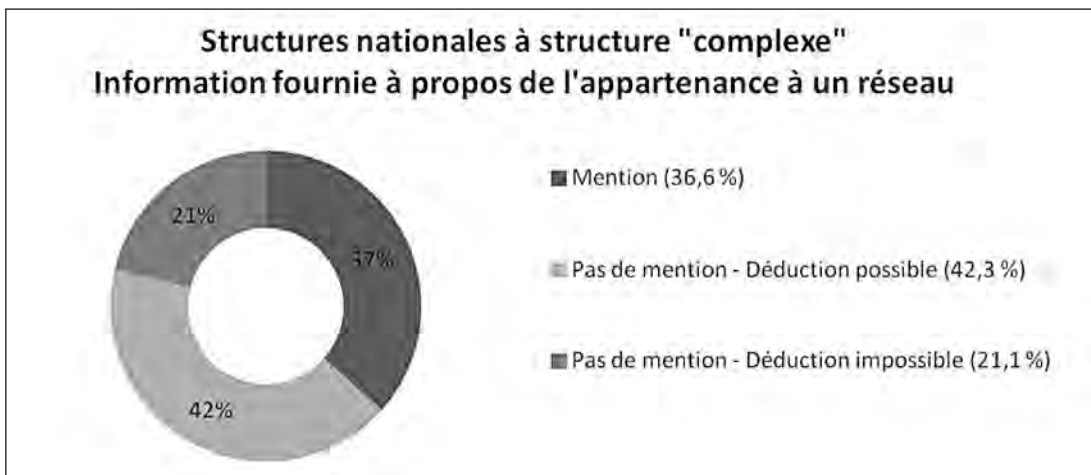
marqué au niveau des réviseurs d'entreprises personnes physiques pour lesquels les résultats de l'an dernier étaient très décevants (moins de 5% des réviseurs d'entreprises - personnes physiques faisaient mention d'une quelconque appartenance à une structure, qu'elle soit de nature purement nationale ou ayant des liens avec des structures d'ampleur internationale).

(autre que le nom des réviseurs d'entreprises) et les structures purement nationales sans dénomination ayant une structure « complexe » (à savoir les structures autres que celles dans lesquelles tous les réviseurs d'entreprises – personnes physiques relevant de la structure font partie d'une seule et même société de révision inscrite au registre public des réviseurs d'entreprises), on peut distinguer la nature de l'information qui est fournie dans le registre public permettant d'identifier ou de déduire l'appartenance à une structure quelconque comme suit:

Si l'on considère ces structures purement nationales ayant une dénomination spécifique



On peut encore synthétiser davantage les résultats obtenus comme suit:

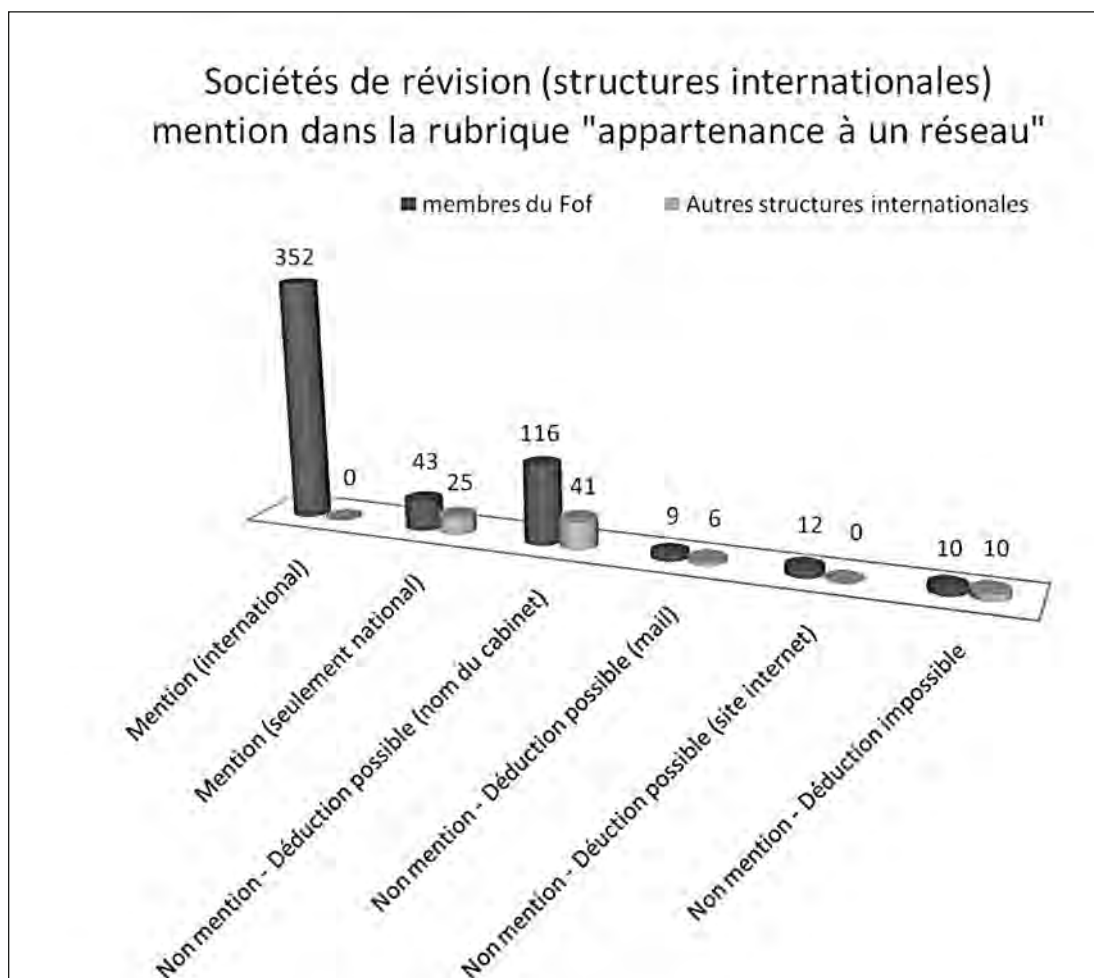


Informations fournies en termes d'appartenance à un réseau ou une structure

Réviseurs d'entreprises – personnes physiques

Si l'on considère les réviseurs d'entreprises – personnes physiques relevant des catégories «réviseurs relevant de réseaux membres du

«Forum of firms» et «les réviseurs relevant d'autres réseaux/structures internationales», on peut distinguer la nature de l'information qui est fournie dans le registre public permettant d'identifier ou de déduire l'appartenance à une structure quelconque comme suit:



On peut encore synthétiser davantage les résultats obtenus comme suit :

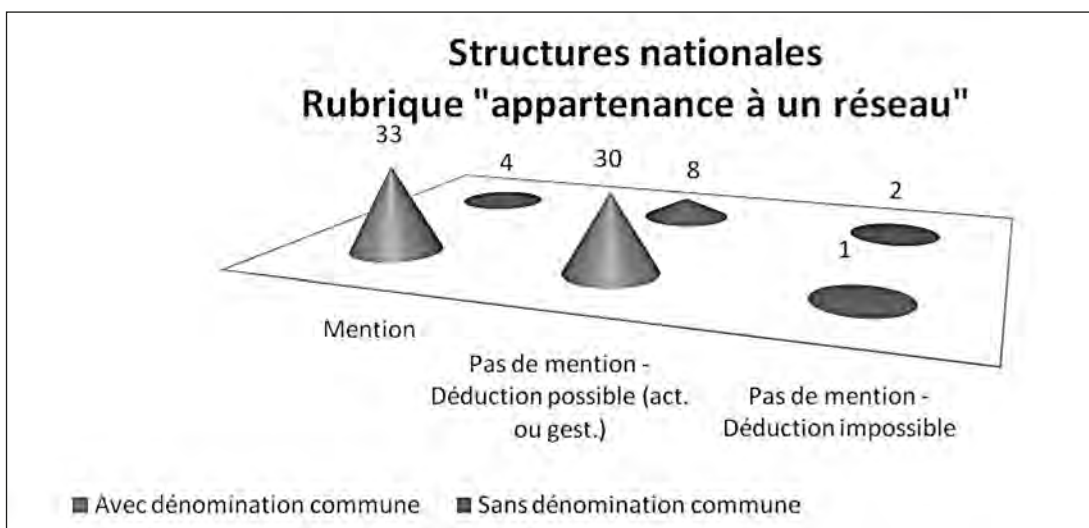


Cette différence de résultat peut à nouveau en partie être expliquée par le fait que pour la seconde catégorie (structures internationales, autres que celles relevant du « Forum of firms »), l'utilisation de la dénomination internationale est moins fréquente (en particulier lorsqu'elle diffère de celle connue au niveau national). Les déductions par le biais de la société de révision ou de l'e-mail sont dès lors rendues plus difficiles.

Si l'on considère ces structures purement nationales ayant une dénomination spécifique (autre que le nom des réviseurs d'entreprises) et les structures purement nationales sans dénomination ayant une structure « complexe » (à savoir les structures autres que celles dans lesquelles tous les réviseurs d'entreprises – personnes physiques relevant de la structure font partie d'une seule et même société de révision inscrite au registre public des réviseurs d'entre-

prises), on peut distinguer la nature de l'information qui est fournie dans le registre public des réviseurs d'entreprises – personnes physiques

permettant d'identifier ou de déduire l'appartenance à une structure quelconque comme suit:



On peut encore synthétiser davantage les résultats obtenus comme suit:



Informations reprises sur le registre public

Impossibilité de savoir quels réviseurs peuvent représenter un cabinet de révision

Le Conseil supérieur des Professions économiques constate au terme de son étude qu'il n'est pas possible, au départ du registre public des réviseurs d'entreprises, d'identifier quels sont les réviseurs d'entreprises qui ont un pouvoir de signature et partant peuvent engager le cabinet de révision pour lequel ils travaillent.

En effet, la rubrique du registre public des réviseurs d'entreprises – personnes morales, inti-

tulée «*Tous les réviseurs d'entreprises personnes physiques employés par le cabinet de révision ou en relation en tant qu'associés (réviseurs d'entreprises personnes physiques qui apportent leur activité professionnelle au cabinet de révision) ou autres*» ne permet pas de faire la différence entre les réviseurs d'entreprises qui ont un pouvoir de signature de ceux qui n'en ont pas.

Il ressort de la communication du 14 juin 2010 que, d'après le Conseil de l'IRE, les réviseurs n'ayant pas de pouvoir de signature, devraient figurer dans la troisième catégorie créée en 2010 dans le registre public des réviseurs

d'entreprises – personnes physiques, à savoir «les réviseurs d'entreprises qui ne souhaitent pas exercer de missions révisorales ou qui ne peuvent pas exercer des missions révisorales pour d'autres raisons légales que celles énumérées dans l'article 13, § 2 de la loi du 22 juillet 1953».

Dans la mesure où cette catégorie du registre public des réviseurs d'entreprises, créée en juin 2010, ne comporte que 14 réviseurs d'entreprises à la fin du mois d'avril 2012, on peut en déduire que les réviseurs concernés n'ont pas appliqué la prescription (non contraignante, rappelons-le) contenue dans la communication du 14 juin 2010.

Le Conseil supérieur estime qu'il conviendrait de disposer d'une mesure claire en la matière afin de permettre à tout un chacun de disposer de l'information voulue permettant d'assurer la sécurité juridique légitimement attendue.

En effet, à ce jour, seuls les statuts des cabinets de révision mentionnent les critères internes au cabinet pour déterminer quels réviseurs d'entreprises ont un pouvoir de signature. On relèvera, à ce propos, que ces statuts doivent être transmis à l'Institut des Réviseurs d'Entreprises au moment de la demande d'enregistrement dudit cabinet sur le registre public des réviseurs d'entreprises.

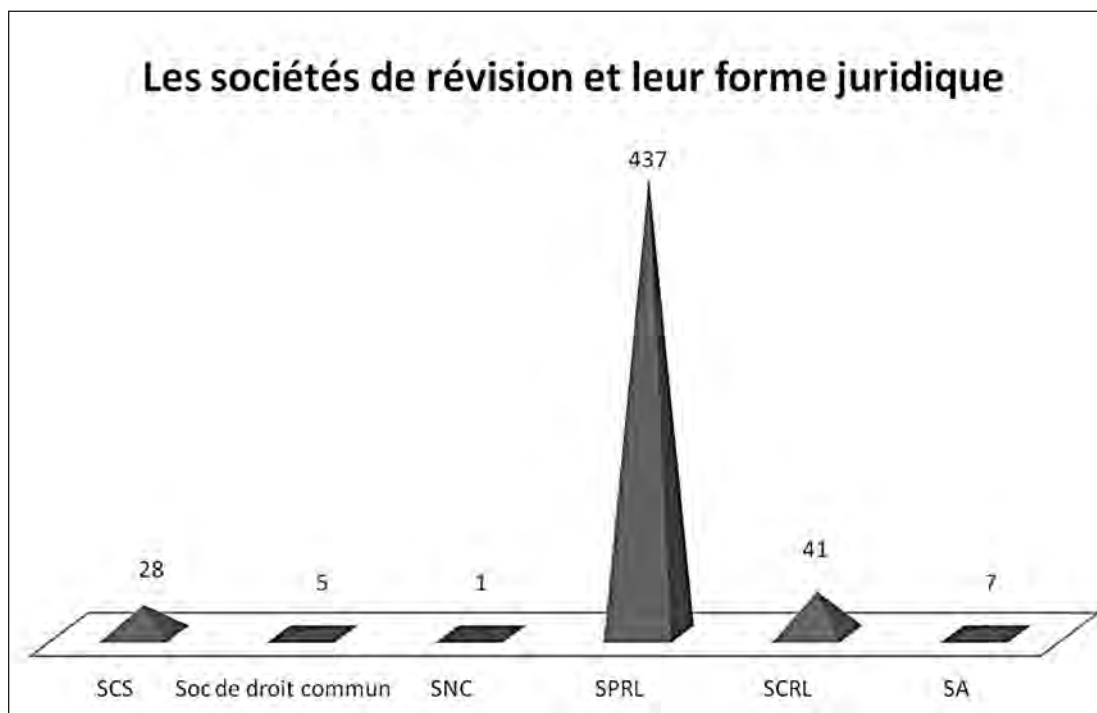
Il importe, de l'avis du Conseil supérieur, qu'au moment de la désignation d'un réviseur d'entreprises au titre de contrôleur légal des comptes, les responsables de l'entreprise puissent disposer d'une information claire quant aux réviseurs qui peuvent réellement représenter une société de révision.

Informations reprises sur le registre public

Typologie des sociétés de révision reprises sur le registre public des réviseurs d'entreprises

A l'aune de l'étude empirique effectuée au départ du registre public, il convient de relever qu'une très large majorité de sociétés sont des sociétés à responsabilité limitée: 41 SCRL (dont 8 sont des sociétés unipersonnelles de réviseurs), 437 SPRL (dont 363 sont des sociétés unipersonnelles de réviseurs) et 7 SA (dont 5 sont des sociétés unipersonnelles). Quelques sociétés à responsabilité illimitée figurent également au registre public: 28 SCS (toutes des sociétés unipersonnelles de réviseurs), 1 SNC et 5 sociétés de droit commun (Soc. de droit commun ou SdeDC, ci-après).

Schématiquement, la typologie des sociétés de révision se présente comme suit:



On peut affiner cette information globale en distinguant les différentes catégories retenues ci-

avant, même si l'ultra-prédominance des SPRL rend une quelconque analyse peu pertinente :

	SCRL	SNC	SPRL	SCS	SA	SdeDC	Total
Structures, membres du « <i>Forum of firms</i> »	27	0	225	26	1	1	280
Autres «structures» internationales (réseaux / associations)	7	0	52	1	6	2	68
Structures purement nationales avec dénomination	4	1	50	0	0	0	55
Petites structures nationales sans dénomination	3	0	43	0	0	2	48
Réviseurs travaillant seuls	0	0	64	1	0	0	65
Total	41	1	437	28	7	5	519

On relèvera que le nombre total de cabinets de révision dans ce tableau s'élève à 519 alors que le nombre total s'élève à 515. Ceci résulte du fait que 4 sociétés de révision ont été comptabili-

sées à deux reprises eu égard au fait que celles-ci relèvent de deux structures répertoriées dans des catégories différentes.

Informations reprises sur le registre public

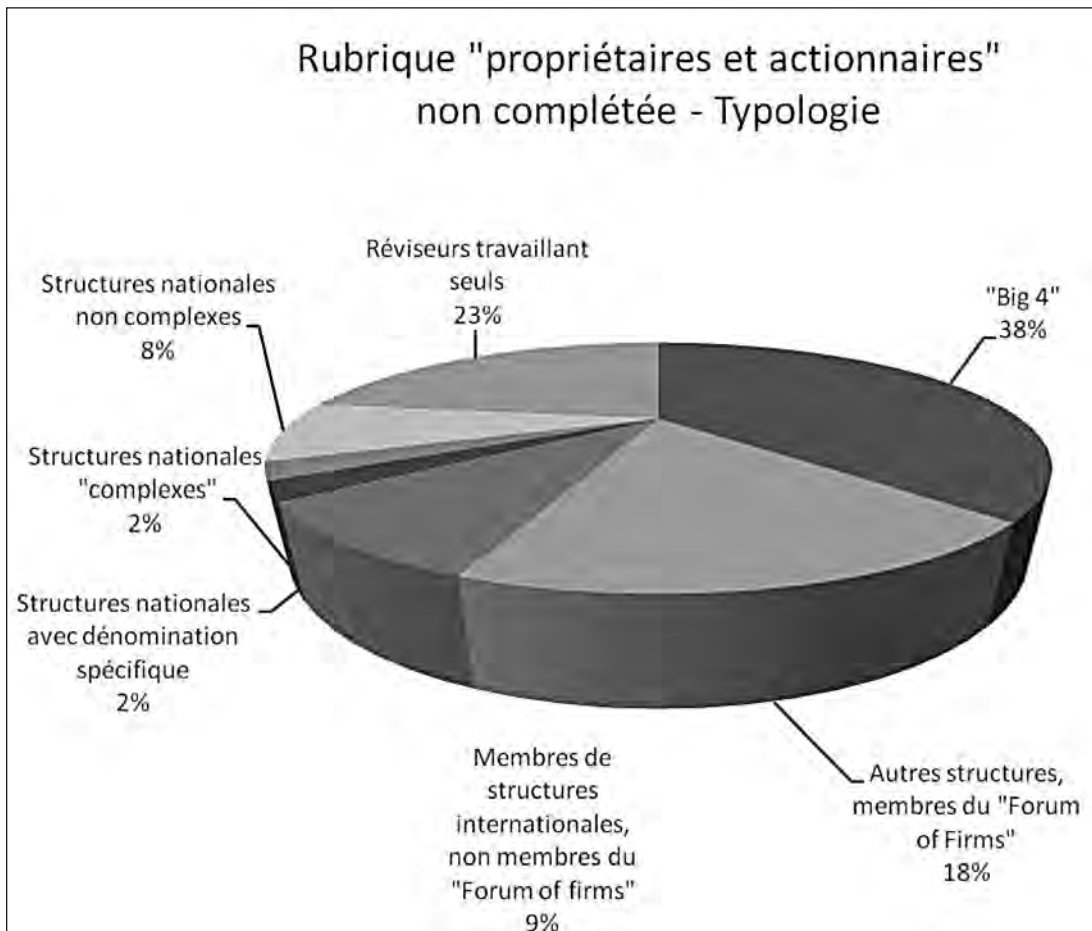
Typologie de la nationalité de l'actionariat

Sur les 515 sociétés de révision, il est regrettable de constater que 88 (soit plus de 17%) ne mentionnent aucune information quant à l'actionariat de leur société.

Pour l'essentiel, les actionnaires des sociétés de révision sont de nationalité belge. Parmi les sociétés de révision dont l'information est complétée, on relèvera :

- deux sociétés détenues à 100% par des actionnaires étrangers (France) ;
- cinq sociétés ont un actionariat mixte :
 - o deux sociétés de révision ont un actionnaire de Grande-Bretagne ;
 - o trois ont un actionariat du Grand-Duché de Luxembourg.

L'analyse des 88 sociétés de révision n'ayant pas complété la rubrique «propriétaires et actionnaires» du registre public permet de relever la typologie suivante :



Informations reprises sur le registre public

Typologie de la nationalité des gestionnaires

Sur les 515 sociétés de révision, 7 ne mentionnent aucune information quant aux gestionnaires de leur société. Les autres sociétés de révision ont des gestionnaires de nationalité belge (réviseurs d'entreprises ou non). Une seule société de révision a délégué sa gestion en partie à des personnes résidant à l'étranger.

Informations reprises sur le registre public

Fréquence de mise à jour du registre public

Contrairement à ce qui avait été constaté les deux années précédentes, la fréquence de mise à jour dudit registre public s'est fortement accrue, que ce soit pour les réviseurs d'entreprises – personnes physiques ou pour les réviseurs d'entreprises – personnes morales :

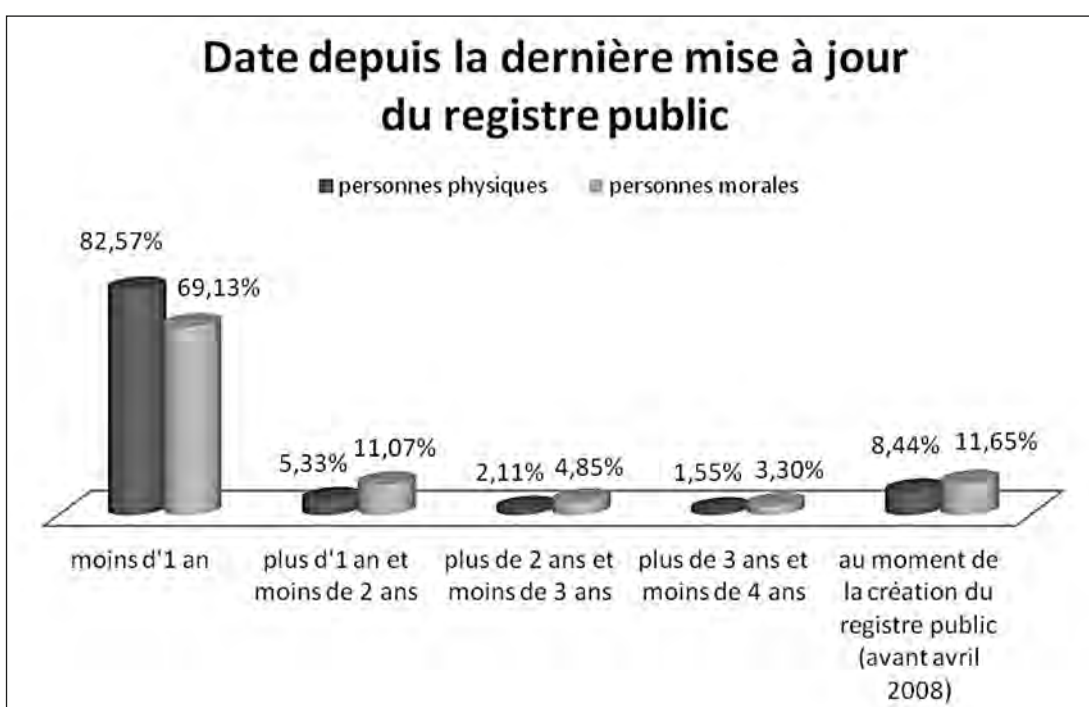
Informations reprises sur le registre public

Rubrique «réviseur d'entreprises» non complétée

On relèvera que 8 sociétés de révision sur les 515 (soit un peu plus de 1,5% des sociétés) ne semblent pas avoir de réviseur d'entreprises inscrit sur le registre public des réviseurs d'entreprises qui soit en mesure d'effectuer des missions de contrôle légal des comptes ... la rubrique étant à tout le moins non complétée.

Dernière mise à jour	Réviseurs d'entreprises - personnes physiques	Réviseurs d'entreprises - personnes morales
Avant fin avril 2008	8,44 %	11,65 %
Mai 2008 – Avril 2009	1,55 %	3,30 %
Mai 2009 – Avril 2010	2,11 %	4,85 %
Mai 2010 – Avril 2011	5,33 %	11,07 %
Mai 2011 – Avril 2012	82,57 %	69,13 %
Total	100,00 %	100,00 %

De manière schématique, l'information peut être présentée comme suit :



En examinant le détail des dates de dernière mise à jour du registre public, on relève qu'une grande majorité des réviseurs d'entreprises (tant personnes physiques que personnes morales) ont procédé à la mise à jour des (de certaines) informations reprises sur le registre public ou ont validé le fait que l'information est toujours correcte et ne nécessite pas d'adaptation.

Cette modification est à tout le moins à mettre en relation avec la circulaire 2011/9 adoptée le 14 juillet 2011 par le Conseil de l'IRE visant à inciter à la mise à jour plus régulière du registre public par l'envoi périodique d'un courriel aux réviseurs d'entreprises n'ayant pas mis à jour les données reprises dans le registre public pendant au moins un an.

Informations reprises sur le registre public

Typologie des regroupements de réviseurs selon leur sexe

Dans le cadre de son étude arrêtée fin avril 2012, le Conseil supérieur a souhaité examiner de manière plus spécifique la population des réviseurs d'entreprises en fonction de leur sexe.

La population totale des réviseurs d'entreprises « actifs », soit 901 réviseurs d'entreprises a été ventilée en différentes catégories :

- réviseurs d'entreprises – personnes physiques relevant des « Big 4 » ;
- réviseurs d'entreprises – personnes physiques relevant d'un cabinet de révision lié à un

réseau international, membre du « *Forum of firms* », autre que les « *Big 4* »;

Dans cette catégorie, une distinction a été faite selon qu'une seule structure au niveau national est membre de ce réseau international ou que plusieurs structures au niveau national sont membres de ce réseau international.

- réviseurs d'entreprises – personnes physiques relevant d'un cabinet de révision lié à un réseau/structure international(e), non membre du « *Forum of firms* »;

Dans cette catégorie, une distinction a été faite selon qu'une seule structure au niveau national est membre de ce(tte) réseau/structure international(e) ou que plusieurs structures au niveau national sont membres de ce(tte) réseau/structure international(e).

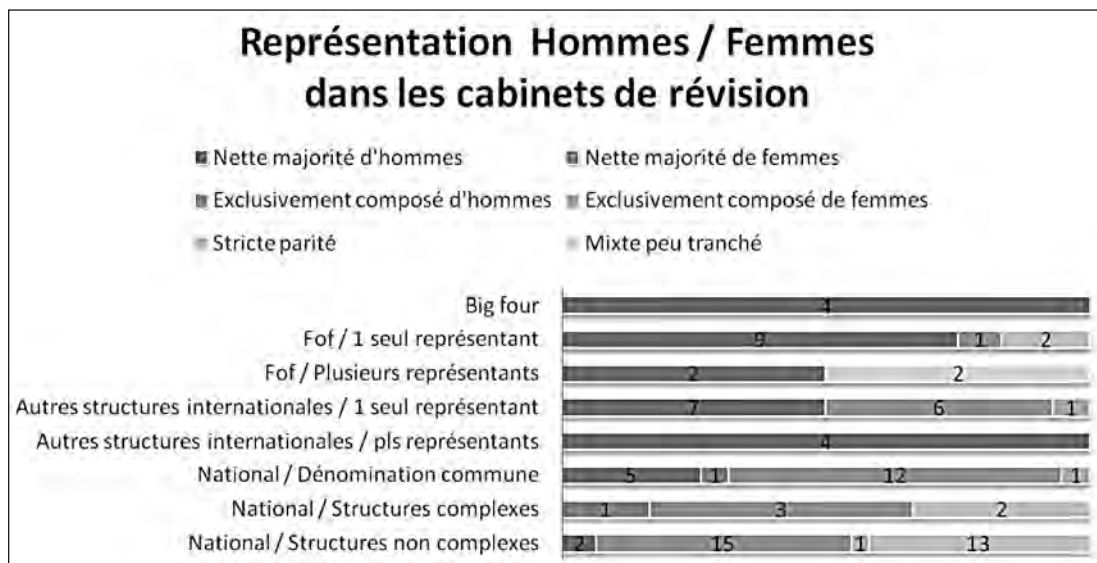
- réviseurs d'entreprises – personnes physiques relevant d'un cabinet de révision non lié à un

réseau/structure international(e), utilisant une dénomination commune (autre que le nom des réviseurs d'entreprises associés);

- réviseurs d'entreprises – personnes physiques relevant d'un cabinet de révision non lié à un réseau/structure international(e), n'utilisant pas une dénomination commune (autre que le nom des réviseurs d'entreprises associés) et dont la structure est considérée comme « complexe » (telle que définie ci-avant);

- réviseurs d'entreprises – personnes physiques relevant d'un cabinet de révision non lié à un réseau/structure international(e), n'utilisant pas une dénomination commune (autre que le nom des réviseurs d'entreprises associés) et dont la structure n'est pas à considérer comme étant « complexe ».

Les résultats peuvent être synthétisés comme suit:



Outre le fait que la profession est encore très largement « masculine », différentes constatations peuvent être relevées :

- Dans les plus grosses structures, une nette majorité d'hommes est à relever.
- Quasiment tous les cabinets de révision occupent plus d'hommes réviseurs d'entreprises que de femmes ayant cette qualité. Parmi ces cabinets, 45 sont composés exclusivement de réviseurs d'entreprises de sexe masculin.

- Seuls trois cabinets de révision occupent plus de femmes réviseurs d'entreprises que d'hommes ayant cette qualité. Parmi ces trois cabinets, un seul est composé exclusivement de réviseurs d'entreprises de sexe féminin.

- La stricte parité est plus particulièrement observée dans les plus petites structures de type « purement national / structure non complexe ». Ceci tient notamment du fait que l'on retrouve dans cette catégorie la plupart des structures composées de deux réviseurs d'entreprises.

Structure du secteur de l'audit externe en Belgique

Disclaimer

Le Conseil supérieur des Professions économiques a effectué cette étude, en prenant toutes les mesures de précaution possibles, au départ d'informations publiques disponibles sur internet en date du 30 avril 2012 et, plus particulièrement, les informations mises à disposition par les structures internationales elles-mêmes (que ce soient des réseaux intégrés ou non), par les réviseurs d'entreprises via leurs sites internet ainsi que la version électronique du registre public des réviseurs d'entreprises belge.

L'étude du Conseil supérieur ne vise en aucune manière à déterminer si une structure (qu'elle soit purement nationale ou qu'elle ait un lien avec une structure internationale) répond (ou non) à une quelconque définition de «réseau», qu'il soit intégré ou non. Il a été supposé que les structures internationales faisant partie du «Forum of firms» sont à tout le moins des réseaux eu égard à la charte dudit «Forum of firms».

Le Conseil supérieur ne peut cependant garantir que cette étude empirique, effectuée à des fins purement scientifiques, est exempte de toute erreur ou information manquante dans la mesure où elle est fondée exclusivement sur des informations mises à disposition sur internet par les professionnels et les organisations dont ils relèvent.

Le Conseil supérieur ne peut dès lors être tenu pour responsable pour un éventuel préjudice qui, d'une manière ou d'une autre, pourrait être causé par l'utilisation de cette information par quiconque.

Liste des 23 membres du «Forum of firms» en date du 30 avril 2012

Représentants en Belgique parmi les membres de l'IRE
Nombre de réviseurs relevant de ces réseaux

Réseaux internationaux membres du «Forum of firms»	Réviseur(s) d'entreprises inscrit(s) sur le registre public belge relevant de ce réseau	Total
Baker Tilly International Ltd	Réviseurs d'entreprises (personnes morales)	
	CVBA Baker Tilly Belgium Bedrijfsrevisoren	
	SPRL Baker Tilly Dorthu, Réviseurs d'entreprises	
	SPRL Anne Dorthu, Réviseur d'Entreprises	
	BVBA Jan Smits Bedrijfsrevisor	
	Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)	12
	AELBRECHT Jos, BEIRNAERT Dominik, COBERT Filip, DE BLANDER Christel, DORTHU Anne, DORTHU Joseph, MERTENS Els, MEYVAERT Steven, SMITS Jan, VAN DE WALLE Wim, WAETERLOOS Willem, WEYERS Peter	
BDO	Réviseurs d'entreprises (personnes morales)	
	CVBA BDO Bedrijfsrevisoren - Réviseurs d'entreprises (9 établissements)	
	CVBA – SCRL BDO DFSA Réviseurs d'entreprises - Bedrijfsrevisoren (2 établissements)	
	BVBA BDO OBV Bedrijfsrevisoren	

	BVBA Catry & C° Bedrijfsrevisoren	
	BVBA Cleppe, Keunen & Partners	
	BVBA De Cooman J. & C°	
	SPRL DELVAUX Réviseur(s) d'entreprises	
	SPRL Jean-Guy Didier (2 établissements)	
	SPRL F. Fank & C°	
	BVBA H. Herijgers & C°	
	BVBA – SPRL Noëlle Lucas & C°	
	BVBA Gert Maris Bedrijfsrevisoren	
	BVBA Molenaers	
	SPRL François Parent, Réviseur d'entreprises	
	SPRL M. Tefnin & C°	
	BVBA Marleen Theunis & C°	
	BVBA Maaïke 't Jampens Bedrijfsrevisor	
	BVBA Van Brussel & C°	
	Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)	53
	ANNICK Luc, ANTONELLI Cédric, BLANCHE Philippe, BRAET Chrissy, CARON Franky, CATRY Veerle, CLAES Gert, CLAEYS Bruno, COLSON Christophe, DAMSEAUX Eric, DE BRABANDER Koen, DE COOMAN Johan, DELBEKE Michaël, DELVAUX Pierre, DE POTTER Frederik, DIDIER Jean-Guy, DIDONE Evelyne, FANK Félix, FRONVILLE Hugues, GRIGNARD Michel, HAY Barbara, HERIJGERS Hendrikus, HUBAIN Benoît, IDRISSE SERGHINI Abdellah, IGODT Kris, KEGELS Bert, KILESSÉ André, LENAERTS David, LUCAS Noëlle, MARIS Gert, MATTART Cédric, MILIS Dominique, MOLENAERS Stefan, PARENT François, POUSEELE Bertin, POUSEELE Bruno, SANTENS Veerle, SASSEN Veerle, SCHELLEKENS Alain, SERVAIS Jean-Louis, STREEL Alexandre, TEFNIN Michel, THEUNIS Marleen, THUYSSBAERT Erik, 'T JAMPENS Maaïke, TOUSSAINT Sonia, VAN BRUSSEL Lieven, VAN BUYNDER Tine, VANDEWALLE Peter, VENKEN Philippe, VERHAEGHE Valérie, VERVAECK Philip, WILMOTS Hans	
Constantin Associates Network	Réseau international n'ayant pas de représentant en Belgique ayant le titre de réviseur d'entreprises	
Crowe Horwath International	Réviseurs d'entreprises (personnes morales)	
	CVBA Callens, Pirenne, Theunissen & C°, Bedrijfsrevisoren (7 établissements)	
	SPRL F.A. Wilmet et Cie	
	CVBA – SCRL Callens, Theunissen, & C° (5 établissements)	
	Maatschap – Société de droit commun Callens, Theunissen, Wilmet & Partners	
	SPRL Pierre Bogaerts & C°	
	BVBA De Ceuster Ann Bedrijfsrevisor	
	BVBA Derycke, Catry & C°, bedrijfsrevisoren	
	SPRL J. Laurent, réviseur d'entreprises	
	BVBA Marc Maris – Bedrijfsrevisor (2 établissements)	
	SPRL Jean-Louis Prignon, réviseur d'entreprises (2 établissements)	
	BVBA Ken Snoeks Bedrijfsrevisor	
	BVBA Roger Tiest & C°	
	BVBA Van Brabant & C°	
	BVBA Kris Waterschoot Bedrijfsrevisor	
	Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)	19
	ADINS Günther, BEKKERS Ann, BOGAERTS Pierre, CALLENS Boudewijn, CALLENS Philip, CARIS Ludo, DE CEUSTER Ann, DERYCKE Martin, LAURENT Jean, LUSSON Nathalie, MARIS Marc Eugène, PRIGNON Jean-Louis, SNOEKS Ken, THEUNISSEN Baudouin, THEUNISSEN Cécile, TIEST Roger, VAN BRABANT Jan, WATERSCHOOT Kris, WILMET Francis	
Deloitte Touche Tohmatsu Ltd	Réviseurs d'entreprises (personnes morales)	
	CVBA Deloitte Bedrijfsrevisoren (5 établissements)	

	BVBA – SPRL Corine Magnin SPRL	
	BVBA William Blomme	
	BVBA - SPRL Pierre-Hugues Bonnefoy-Cudraz Réviseur d'entreprises	
	SPRL Didier Boon	
	BVBA – SPRL Laurent Boxus Réviseur d'entreprises	
	BVBA Joël Brehmen	
	BVBA Dirk Cleymans	
	BVBA Kathleen De Brabander	
	BVBA Fabio De Clercq	
	BVBA – SPRL Yves Dehogne	
	BVBA Kurt Dehoorne	
	BVBA Ludo De Keulenaer (2 établissements)	
	BVBA Mario Dekeyser	
	BVBA Bernard De Meulemeester	
	SPRL Michel Denayer	
	BVBA – SPRL Patrick De Schutter	
	BVBA Gino Desmet	
	BVBA Bart Dewael	
	BVBA – SPRL Marie-Noëlle Godeau – Réviseur d'entreprises	
	BVBA Jurgen Kesselaers	
	BVBA Daniel Kroes	
	BVBA Philip Maeyaert	
	BVBA Rik Neckebroeck	
	BVBA – SPRL Eric Nys – Réviseur d'entreprises	
	BVBA Dominique Roux	
	BVBA Luc Van Coppenolle, Bedrijfsrevisor	
	BVBA Gert Vanhees	
	BVBA Dirk Van Vlaenderen	
	BVBA Frank Verhaegen	
	BVBA Geert Verstraeten	
	BVBA – SPRL Maurice Vrolix	
	SPRL Laurent Weerts	
	Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)	64
	BERLAMONT Philippe, BERVOETS Raf, BLOMME William, BOGAERTS Cédric, BONNEFOY-CUDRAZ Pierre-Hugues, BOON Didier, BOXUS Laurent, BREHMEN Joël, BUYSE Isabelle, CLEYMANS Dirk, DE BRABANDER Kathleen, DE CLERCQ Fabio, DEFIEUW Bart, DEHOGNE Yves, DEHOORNE Kurt, DE KEULENAER Ludo, DEKEYSER Mario, DELFORGE Julie, DEMEESTER Piet, DE MEULEMEESTER Bernard, DE MEULEMEESTER Luc, DENAYER Michel, DE SCHUTTER Patrick, DESMET Gino, DEWAEEL Bart, GASTHUYS Dieter, GODEAU Marie-Noëlle, HAUSTERMANS Liesbet, HOUTHAEVE Nico, JANSSENS Tina, KESSELAERS Jurgen, KROES Daniel, LACHMAN Daphné, LASCHET Sonia, MAEYAERT Philip, MAGNIN Corine, MELCHIOR Natacha, NECKEBROECK Rik, NEIJENS Koen, NUYTS Ine, NYS Eric, PEETERS Cindy, RENDERS Dennis, REPRIELS An, ROBBERECHTS Sofie, RONSE Bérengère, ROUX Dominique, SCHOLLIERS Kathy, VAN COPPENOLLE Luc, VAN DE VELDE Guy, VANDEWEYER Ben, VAN HAVER An, VAN HAVERMAET Tom, VANHEES Gert, VAN LOOCKE Thierry, VANROBAEYS Charlotte, VAN VLAENDEREN Dirk, VERHAEGEN Frank J., VERSTRAETEN Geert, VLAMINCKX Dirk, VROLIX Maurice, WEERTS Laurent, WINDELEN Tom, ZAVARELLA Giovanni-Battista	
Ernst & Young Global Limited	Réviseurs d'entreprises (personnes morales)	
	BVBA Ernst & Young & Partners (3 établissements)	
	CVBA Ernst & Young Bedrijfsrevisoren (6 établissements)	
	SPRL Martine Blockx	
	BVBA Inge Boets	
	BVBA Robert Boons	
	BVBA Rudi Braes	

	BVBA L. Cornelis	
	BVBA Jan De Luyck	
	BVBA Philippe Desombere	
	BVBA – SPRL Vincent Etienne	
	BVBA Harry Everaerts Bedrijfsrevisor	
	SPRL Sylvie Goethals	
	BVBA – SPRL Golenvaux & C°	
	BVBA Marc Guns	
	BVBA Piet Hemschoote	
	BVBA Marleen Hoste, Bedrijfsrevisor	
	BVBA – SPRL Jean-François Hubin & C°	
	BVBA Frank Lapeirre	
	SPRL Marie-Laure Moreau Reviser d'Entreprises	
	BVBA Stefan Olivier	
	SPRL Ph. Pire & C°	
	BVBA Rottiers & C° Bedrijfsrevisor	
	BVBA Hans Salaets	
	BVBA Peter Telders	
	BVBA Turna Ömer	
	BVBA H. Van den Abeele & C° Bedrijfsrevisoren	
	BVBA Ronald Van Den Ecker	
	BVBA Pierre Vanderbeek	
	BVBA Marnix Van Dooren & C°	
	BVBA – SPRL Eric Van Hoof	
	BVBA M. Van Steenvoort	
	BVBA Sam Verfaillie	
	BVBA N. Verheyen	
	BVBA D. Vermaelen & C°	
	BVBA H. Wevers	
	BVBA Christel Weymeersch	
	BVBA Danny Wuyts	
	Révisers d'entreprises (personnes physiques)	65
	BECKERS Christophe, BERNARD Didier, BILEM Romuald, BLOCKX Martine, BOELENS Francis, BOGAERT Ignace, BOONS Robert, BRAES Rudi, BROUKMANS Marjolijn, CHRISTIAENS Johan, CORNELIS Lieve, DE LUYCK Jan, DEREYCKE Bruno, DESOMBERE Philippe, DE VREESE Olivier, EELEN Paul, ENGELEN Johan, ETIENNE Vincent, EVERAERTS Harry, FEREKET Vicky, GOETHALS Sylvie, GOLENVAUX Eric, GUNS Marc, GUS Jaak, HEMSCHOOTE Piet, HOSTE Marleen, HUBIN Jean-François, KEUPPENS Koen, KILIAN Patrick, KLAYKENS Joeri, KOSTER Anne, LAPEIRRE Frank, LENS Serge, LUX Patricia, MAES Eric, MESSAAOUI Nadia, MOREAU Marie-Laure, NEYENS Evy, OLIVIER Stefan, ORIS Christoph, OSTYN Katrien, PAUWELS Willy, PIRE Philippe, ROTTIERS Patrick, SALAETS Hans, SWEERT Birgit, TELDERS Peter, TURNA Ömer, VAN DEN ABEELE Herman, VAN DEN ECKER Ronald, VANDERBEEK Pierre, VAN DOOREN Marnix, VAN GASSE Wim, VAN HOOFF Eric, VAN REUSEL Stijn, VAN STEENVOORT Marc, VERGAERT Paul, VERHEYEN Nicole, VERMAELEN Daniëlle, VERVOORT David, WETS Bernard, WEVERS Han, WEYMEERSCH Christel, WILLIAUME Alain, WUYTS Daniel	
Grant Thornton International Ltd	Révisers d'entreprises (personnes morales)	
	CVBA Grant Thornton, Lippens & Rabaey (2 établissements)	
	Révisers d'entreprises (personnes physiques)	14
	DEBAENE John, DEFOER Marleen, DEKETELE Brecht, DENECKER Karel, DE PAEPE Christophe, DUCHAU Karina, GOSSUIN Sabine, LAVENS Ilse, LIPPENS Jan, MAES Ann, MANNEKENS Marleen, MEGANCK Bart, RABAAY Stefaan, STEYAERT Stéphanie	

HLB International	Réviseurs d'entreprises (personnes morales)	
	CVBA – SCRL HLB Dodemont-Van Impe & C° (5 établissements)	
	SPRL Lerusse & C° (2 établissements)	
	SPRL Rosier & C°	
	BVBA P. Van Impe & C°	
	Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)	07
	DODEMONT Jean, LEPINE Gonzague, LERUSSE Pierre, MALMEDY Alain, ROSIER Stéphane, VAN IMPE Patrick, VAN PRAET Christian	
IECnet	Réviseurs d'entreprises (personnes morales)	
	• CDO Geassocieerde Bedrijfsrevisoren	
	BVBA Ballet & C°	
	BVBA Caluwaerts & C°, bedrijfsrevisoren	
	BVBA Luc De Puyseleyn & C°	
	BVBA Mercken & C°	
	BVBA Luk Ostyn	
	BVBA Ignace Vander Stichele & C°	
	• DGST	
	BVBA – SPRL DGST & Partners - réviseurs d'entreprises – bedrijfsrevisoren (5 établissements)	
	SPRL De Wolf, Gilson & C° Réviseurs d'entreprises – Bedrijfsrevisoren	
	BVBA – SPRL ACOFIN Réviseurs d'entreprises	
	BVBA - SPRL Debaeke E. & C°	
	SPRL Michaël De Ridder & C° - Réviseur d'entreprises	
	BVBA - SPRL John Devuyt & C°	
	BVBA – SPRL B. Guevar & C°	
	SPRL Michel Hofman (2 établissements)	
	SPRL Cabinet Lecoq Michel, Réviseur d'entreprise	
	SPRL M Tape	
	BVBA - SPRL Martine Piret réviseur d'entreprises	
	SPRL Ph Puissant & Cie	
	SPRL Pierre Sohet & C°	
	BVBA - SPRL Sopargest	
	BVBA – SPRL Régis Van Caillie – Réviseur d'Entreprises (2 établissements)	
	Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)	22
	• CDO Geassocieerde Bedrijfsrevisoren	06
	BALLET Carine, CALUWAERTS Freddy, DE PUYSELEYR Luc, MERCKEN Wery, OSTYN Luk, VANDER STICHELE Ignace	
	• DGST	16
	CRISI Fabio, DEBAEKE Etienne, DEBROUX-LEDDÉ Marie-Chantal, DE RIDDER Michaël, DEVUYST Johnny, DE WOLF Michel, GILSON Marc, GUEVAR Bertrand, HOFMAN Michel, LECOQ Michel, LEHAR Christel, NEUVILLE Brigitte, PIRET Martine, PUISSANT Philippe, SOHET Pierre, VAN CAILLIE Régis	
JHI	Réviseurs d'entreprises (personnes morales)	
	BVBA A & F Bedrijfsrevisoren	
	BVBA De Buyser N. & C°	
	BVBA G. Van Hemelryck & C° Bedrijfsrevisor	
	Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)	02
	DE BUYSER Nadja, VAN HEMELRYCK Geert	

JPA International	Réviseurs d'entreprises (personnes morales)	
	BVBA Van Cauter - Saeys & C° (2 établissements)	
	BVBA J. Degryse Bedrijfsrevisor – Réviseur d'entreprises	
	BVBA C. De Keyser Bedrijfsrevisor – Réviseur d'entreprises	
	BVBA I. Saeys Bedrijfsrevisor – Réviseur d'entreprises	
	Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)	08
	DEGRYSE Jan, DE KEYSER Chris, DE VIAENE Hilde, GOELENS Kelly, SAEYS Inge, SNAUWAERT Erik, VAN CAUTER Willem, VAN OOTEGEM Caroline	
KPMG International Cooperative	Réviseurs d'entreprises (personnes morales)	
	CVBA – SCRL Klynveld Peat Marwick Goerdeler Bedrijfsrevisoren - Réviseurs d'entreprises (6 établissements)	
	BVBA – SPRL KPMG & Partners (2 établissements)	
	NV – SA KPMG Vias (2 établissements)	
	SCRL KPMG Entreprises	
	Com. V R. Cox	
	BVBA Pierre Berger	
	Comm. V Berger & C°	
	Com. V Mike Boonen	
	Comm. V Brabants Bedrijfsrevisor	
	BVBA – SPRL Dirk Brex	
	Comm. V J. Briers	
	Comm. V H. Carmans	
	Comm. V Erik Clinck & C°	
	BVBA Peter Coox	
	BVBA Serge Cosijns Bedrijfsrevisor	
	Comm. V Filip De Bock	
	SCS SCS Olivier Declercq, Réviseur d'Entreprises (2 établissements)	
	BVBA Els De Keukelaere Bedrijfsrevisor	
	SCS Michel Desaive, Réviseur d'entreprises	
	SPRL Christophe Habets	
	BVBA Heyndrickx Wim	
	SCRL Hoste, Rousselle & Associés	
	Comm. V G. Jackers Bedrijfsrevisor	
	BVBA J.M. Audit	
	Comm. V – SCS Michel Lange Réviseur d'entreprises	
	Comm. V – SCS Patricia Leleu	
	BVBA – SPRL Philippe Longestaey, Réviseur d'entreprises-bedrijfsrevisor	
	Comm. V O. Macq	
	Comm. V Oeyen & C°	
	SCS Alexis Palm & Cie, Réviseur d'entreprises	
	Comm. V Luk Roelandt Bedrijfsrevisor	
	Comm. V - SCS Dominic Rousselle (2 établissements)	
	BVBA Ludo Ruysen & C°	
	CVBA – SCRL Salustro Reydel	
	Comm. V P. Simons	
	BVBA Robert Snijkers, bedrijfsrevisor	
	Comm. V K. Tanghe	
	BVBA Dirk Timmerman	
	BVBA Van Bourgogne & C° Bedrijfsrevisoren	
	BVBA J. Vanderbruggen	
	BVBA H. Van Donink, bedrijfsrevisor	
	BVBA – SPRL Véronique Vandooren, Réviseur d'entreprises	
	Comm. V Henk Vandorpe, Bedrijfsrevisor	

	SCS Benoît Van Roost	
	BVBA Louis Vercammen	
	BVBA – SPRL Vercruysse, Delplace, Mortier & C° - DMV Réviseurs d'entreprises	
	Comm. V Verrijssen & C° Bedrijfsrevisor	
	Comm. V Luc Vleck & C°	
	Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)	69
	BERGER Pierre P., BOMBAERTS Gilbert, BOONEN Mike, BRABANTS Sophie, BRECX Dirk, BRIERS Jos, BRIERS Nathalie, CARMANS Herwig, CLINCK Erik, COOX Peter, COSIJNS Serge, COX Raf, DE BACKER Anke, DE BOCK Filip, DECLERCQ Olivier, DE DECKER Kristina, DE KEUKELAERE Els, DEKEYSER Yann, DESAIVE Michel, DE SCHRIJVER Marijke, DE WILDE Tom, DURIEUX Thomas, FLAMEY Koenraad, HABETS Christophe, HEYNDRICKX Wim, HOEBEECK Joachim, HUFKENS Isabelle, JACKERS Götwin, LANGE Michel, LELEU Patricia, LONGERSTAEY Philippe, LOUCKX Claude, MACQ Olivier, MANSVELT John-Gerald, MATHOT Filip, MERTENS Joris, OEYEN Luc, PALM Alexis, PAPS Eric, POEL Maarten, POESEN Frederic, POLLET Vincent, ROELANDT Luk, ROUSSELLE Dominic, RUYSEN Ludo, RYMEN Rosy, SIMONS Elly, SIMONS Patrick, SNIJKERS Robert, SPILEERS Diane, TANGHE Karel, TIMMERMAN Dirk, VAN BOURGOGNIE Patrick, VANDERBRUGGEN Jozef, VAN DONINK Hendrik, VANDOOREN Véronique, VANDORPE Henk, VAN HULLEBUSCH Tim, VAN IMPE Herman Jan, VAN LINDEN Kristof, VAN ROOST Benoît, VAN STAAIJ Patouche, VAN VRECKOM Liesbeth, VERCAMMEN Lodewijk, VERMEERSCH Ellen, VERRIJSEN Luc, VLECK Luc, VLOEBERGH Johan, WAGEMANS Pieter	
Kreston International	Réviseurs d'entreprises (personnes morales)	
	• ICS	
	BVBA - SPRL Constantin Van Asbroeck	
	BVBA Van Asbroeck	
	• VRC Bedrijfsrevisoren	
	CVBA Vander Donckt – Roobrouck – Christiaens Bedrijfsrevisoren (3 établissements)	
	BVBA André Geeroms	
	BVBA Bart Roobrouck	
	Comm. V Frederik Vander Donckt Bedrijfsrevisor	
	BVBA Herwig Vander Donckt, Bedrijfsrevisor	
	Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)	12
	• ICS	01
	VAN ASBROECK René	
	• VRC Bedrijfsrevisoren	11
	CHRISTIAENS Yves, DECOSTER Mireille, GEEROMS André, MOTTE Brigitte, REYNAERT Karolien, ROOBROUCK Bart, STAELENS Annemie, VANDER DONCKT Frederik, VANDER DONCKT Hedwig, VANDOORNE Karen, VAN STEENBERGE Bart	
	Autres réviseurs d'entreprises (personnes physiques) relevant du réseau international	
	ABBATE Bruno (via Alter Audit – société luxembourgeoise, membre de Kreston International)	01
Mazars	Réviseurs d'entreprises (personnes morales)	
	CVBA – SCRL Mazars Réviseurs d'entreprises - Bedrijfsrevisoren (3 établissements)	
	CVBA – SCRL Dumont-Bossaert, Waltniel & C° (2 établissements)	
	BVBA Alain De Quick	
	BVBA – SPRL Philippe Gossart, Réviseur d'entreprises (2 établissements)	

	BVBA Chantal Joos, Bedrijfsrevisor / Réviseur d'entreprises (2 établissements)	
	BVBA Dirk Stragier	
	BVBA Frederik Wagemans Bedrijfsrevisor	
	Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)	23
	ACKE Lieven, COLLIE François, DE COCK Dieter, DECRUY Els, DE HARLEZ DE DEULIN Philippe, DE QUICK Alain, DOYEN Xavier, GOSSART Philippe, JOOS Chantal, LEBRUN Véronique, LENOIR Peter, NUTTENS Anton, POLLARIS Benedicte, POTEL Guillaume, STEYAERT Sara, STRAGIER Dirk, VANDEN BROUCKE Evelyne, VAN LAETHEM Nele, VAN PASSEL Hugo, VERHAMME Thomas, VERMEERSCH Martine, WAGEMANS Frederik, WALTNIEL Patrick	
Moore Stephens International Ltd	Réviseurs d'entreprises (personnes morales)	
	• Moore Stephens RSP	
	SPRL Moore Stephens RSP, Réviseurs d'entreprises (3 établissements)	
	SPRL Philippe Beriot	
	• Moore Stephens Verschelden	
	CVBA Moore Stephens Verschelden, Bedrijfsrevisoren Réviseurs d'Entreprises (3 établissements)	
	BVBA Jan De Bom Van Driessche	
	BVBA Emiel De Smedt, bedrijfsrevisor	
	BVBA Jacques Van Den Abeele, Bedrijfsrevisor	
	• Moore Stephens AS	
	BVBA - SPRL Moore Stephens A S (2 établissements)	
	CVBA - SCRL Dumortier & C°	
	Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)	18
	• Moore Stephens RSP	07
	ALCOVER Pierre, BERIOT Philippe, DUMONT Axel, FINAMORE Georges, PIRLOT Philippe, SWINNEN Francis, VAESSEN Henri	
	• Moore Stephens Verschelden	09
	DE BOM VAN DRIESSCHE Jan, de MEY Filip, DE SMEDT Emiel, RUTSAERT Wim, SEGERS Katleen, VAN DEN ABEELE Jacques, VAN DER BIEST Wendy, VERSCHELDEN Frans, VERSCHELDEN Peter	
	• Moore Stephens AS	02
	DUMORTIER Jean-Marie, THUBRON Christopher	
Nexia International	Réviseurs d'entreprises (personnes morales)	
	• VGD International	
	CVBA – SCRL VGD, Bedrijfsrevisoren – Réviseurs d'entreprises (7 établissements)	
	BVBA Boes & C°, bedrijfsrevisoren	
	BVBA Peter Bruggeman - Bedrijfsrevisor	
	BVBA Jean-Michel Dalle & C°, Bedrijfsrevisoren	
	CVBA De Deken, Scheffer, Van Reusel & C°	
	BVBA Maarten Lindemans, Bedrijfsrevisor	
	BVBA Bart Roose Bedrijfsrevisor	
	• VMB	
	CVBA VMB, Bedrijfsrevisoren (3 établissements)	

	BVBA Alain Bolssens Bedrijfsrevisor	
	BVBA Luc Martens, Bedrijfsrevisor	
	BVBA Tokus Bedrijfsrevisor	
	BVBA Ingrid Vosch Bedrijfsrevisor	
	Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)	20
	• VGD International	15
	BEGHIN Paul, BOES Joseph-Michel, BRUGGEMAN Peter, DALLE Jean-Michel, DE MEYER Philip, DEPREZ Nathalie, DE VOOGHT Guy, LELIE Jurgen, LINDEMANS Maarten, MOREELS Tony, ROOSE Bart, SCHEFFER Aimé, VANDERLINDEN Jean-Marie, WATERLOOS Bart, WAUTERS Marc	
	• VMB	05
	BOLSENS Alain, ENGELEN Didier, MARTENS Luc, VAN CLEEF Tom, VOSCH Ingrid	
PKF International Limited	Réviseurs d'entreprises (personnes morales)	
	CVBA PKF Bedrijfsrevisoren (3 établissements)	
	BVBA Achiel Clybouw, André Clybouw & C°, Bedrijfsrevisoren	
	BVBA Paul De Weerd, Bedrijfsrevisor	
	BVBA G.L. Bedrijfsrevisor	
	BVBA Gunter Loits Bedrijfsrevisor	
	BVBA Luyten, Meynendonckx & Partners-Bedrijfsrevisoren	
	BVBA Bart Meynendonckx	
	BVBA Karel Nijs Bedrijfsrevisor	
	BVBA Steven Pazen	
	BVBA Ria Verheyen	
	Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)	18
	BEUNEN Dirk, BRANSON Joël, BRESCH Diane, CLYBOUW André, CLYBOUW Arnaud, DE JONGE Daniël, DELTOUR Luc, DE WEERDT Paul, JANSSENS Elie, LEFEBVRE Geert, LOITS Gunther, MEYNENDONCKX Bart, NIJS Karel, PAZEN Steven, VAN DEN BROECK Dirk, VANHEE Lucrèce, VERHEYEN Ria, WILLEMYS Hilde	
PricewaterhouseCoopers International	Réviseurs d'entreprises (personnes morales)	
	CVBA PricewaterhouseCoopers Bedrijfsrevisoren (4 établissements)	
	SPRL PricewaterhouseCoopers Audit Services (1 établissement)	
	BVBA Lieven Adams	
	BVBA Bernard Gabriëls	
	BVBA Marc Daelman	
	BVBA Eddy Dams	
	BVBA Karel De Baere	
	BVBA Koen Hens	
	BVBA Filip Lozie	
	SPRL Patrick Mortroux	
	BVBA Peter Opsomer	
	SPRL Robert Peirce	
	SPRL Patrice Schumesch	
	SPRL Romain Seffer	
	BVBA Joseph Steenwinkel	
	SPRL Jacques Tison	
	SPRL Alexis Van Bavel	
	BVBA Peter Van den Eynde	
	SPRL Raynald Vermoesen	

	Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)	77
	ADAMS Lieven, ADORANTE Mélanie, ATTOUT Emmanuèle, BARTHELEMY Philippe, BOCKAERT Jeroen, CAMMARATA Patrick, CAPPOEN Kurt, CATTOIR François, CEULEMANS Filip, CLEENEWERCK Ann, DAELMAN Marc, DAMS Eddy, DE BAERE Karel, DE LAET Jan, DEPRAETERE Pascal, D'HONDT Peter, DOUMEN Mathy, DRIEGHE Filip, FOCANT Michaël, FOSSION Jean, GABRIELS Bernard, GOVAERT Tessa, GOYVAERTS Willy, HAMBURSIN Hugo, HELSEN Griet, HENS Koen, JEANQUART Roland, JOOS Gregory, LEVERT Cédric, LOZIE Filip, MARICHAL Kurt, MATRICHE Didier, MATTELAER François, MERCKX Philip, MEULEMAN Tom, MEUNIER Laetitia, MOENS Ilse, MORTROUX Patrick, OPSOMER Herwig, OPSOMER Peter, PEIRCE Robert, PIROTTON Olivier, RASMONT Isabelle, RAVIJTS Johan, ROY Gaëtan, RYCKAERT Veronique, SANTENS Annelies, SCHEYVAERTS Thomas, SCHUMESCH Patrice, SEEUWS Emeric, SEFFER Romain, SMOLDERS Ann, STEENWINCKEL Joseph, THEIS Sonia, TISON Jacques, TORBEYNS Kim, VAN ASSCHE Ilse, VAN BAELE Steven, VAN BAVEL Alexis, VANDENBORRE Bernard, VAN den EYNDE Peter, VANDENPLAS Yves, VANDEWEERD Gisèle, VAN DYCK Sascha, VAN GOMPEL Bart, VAN GRIEKEN Sofie, VAN SANDE Petra, VANSTRAELEN Koen, VAN VARENBERGH Tom, VEESTRAETEN Kevin, VERMEIRE Kenneth, VERMOESEN Raynald, VERMUSSCHE Dirk, VETS Kurt, WALGRAVE Damien, WILLEMSE Tom, WINNE Lien	
RSM International Limited	Réviseurs d'entreprises (personnes morales)	
	CVBA – SCRL RSM InterAudit (5 établissements)	
	CVBA – SCRL RSM Réviseurs d'entreprises – Bedrijfsrevisoren (4 établissements)	
	CVBA - SCRL Toelen Cats Dupont Koevoets group	
	SPRL Joël Bouakicha, Réviseur d'entreprises	
	SPRL Claes Didier	
	BVBA K. Coninx	
	SPRL B. de Grand Ry & C°	
	BVBA Annie De Wilde Bedrijfsrevisor	
	BVBA Kurt De Witte Bedrijfsrevisor	
	BVBA – SPRL Thierry Dupont	
	BVBA P. Kindt Bedrijfsrevisor	
	BVBA J.P. Koevoets	
	SPRL Thierry Lejuste	
	BVBA – SPRL Luis Laperal – Réviseur d'entreprises	
	BVBA – SPRL Made by made, réviseurs d'entreprises	
	BVBA – SPRL Vinciane Maricq	
	BVBA – SPRL Jean-François Nobels	
	BVBA L. Toelen – Bedrijfsrevisor	
	SPRL Laurent Van Der Linden	
	BVBA Geert Van Leemput Bedrijfsrevisor	
	SPRL Pierre Warzee, Réviseur d'entreprises	
	Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)	29
	ARNAUD Céline, BOUAKICHA Joël, CATS Jean-François, CAZIN d'HONINCTHUN Régis, CONINX Kurt, de GRAND RY Bernard, DELACROIX Marie, DE WILDE Annie, DE WITTE Kurt, DUPONT Thierry, FISCHER Déborah, GILLISJANS Willy, KINDT Patricia, KOEVOETS Jean-Paul, LAPERAL Luis, LECLERCQ Lionel, LEJUSTE Thierry, LELEUX Serge, MARICQ Vinciane, MORRIS Karine, NOBELS Jean-François, NOEL Mathieu, SAEY Catherine, SATIN Olivier, TOELEN Luc, VAN DER LINDEN Laurent, VAN LEEMPUT Gert, VAN LOON Kim, WARZEE Pierre	
Russell Bedford International	Réviseurs d'entreprises (personnes morales)	
	BVBA Wouters, Van Merode & C°, Bedrijfsrevisoren	
	BVBA E. Bauwelinck & C°	
	BVBA J. Van Merode & C°, Bedrijfsrevisoren	
	BVBA Dirk Wouters	

	Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)	04
	BAUWELINCK Erik, DE CLERCK Anja, VAN MERODE Joris, WOUTERS Dirk	
SMS Latinoamérica	Pas de représentant en Belgique (réseau propre à l'Amérique latine)	
Talal Abu Ghazaleh & Co. International (TAGI)	Pas de représentant en Belgique (réseau propre aux pays arabes)	
UHY International Limited	Réviseurs d'entreprises (personnes morales)	
	BVBA – SPRL CDP De Wulf & C° (2 établissements)	
	BCBA – SPRL CDP Chantal Bollen & C°, Réviseurs d'entreprises	
	SPRL CDP Petit & C°	
	BVBA - SPRL Bollen & C°	
	BVBA – SPRL André François, Réviseur d'entreprises	
	Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)	05
	BOLLEN Chantal, DENIS Valérie, DE WULF Vincent, FRANCOIS André, PETIT Damien	

Autres réseaux/structures internationaux(les) implémenté(e)s en Belgique

*Représentants en Belgique parmi les membres de l'IRE
Nombre de réviseurs relevant de ces réseaux/structures*

Autres réseaux/structures internationaux (les)	Réviseur(s) d'entreprises inscrit(s) sur le registre public belge relevant de ce(tte) réseau/structure	Total
Leading Edge Alliance	Réviseurs d'entreprises (personnes morales)	
	CVBA Vandelanotte Bedrijfsrevisoren (3 établissements)	
	BVBA Eddy Cober Bedrijfsrevisor	
	BVBA Bedrijfsrevisor Bart Ghekiere	
	BVBA Francis Rysman Bedrijfsrevisor	
	BVBA - SPRL Constantin Van Asbroeck	
	Comm. V Koen Vandelanotte bedrijfsrevisor	
	BCBA Nikolas Vandelanotte bedrijfsrevisor	
	Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)	08
	BOEYE Jan, COBER Eddy, GHEKIERE Bart, RYSMAN Francis, VAN ASBROECK René, VAN BELLEGHEM Sofie, VANDELANOTTE Koenraad-Hein, VANDELANOTTE Nikolas	
INAA Group	Réviseurs d'entreprises (personnes morales)	
	Maatschap – Société de droit commun REVYS Audit Alliance Group (6 établissements)	
	BVBA BB&B Bedrijfsrevisoren (2 établissements)	
	SCRL C² Réviseurs & Associés (2 établissements)	
	BVBA Beernaert Bedrijfsrevisor	
	BVBA Bloemen F & C° Bedrijfsrevisoren	
	BVBA – SPRL Thibaut Charles de la Brousse	
	SPRL de Montpellier	
	BVBA – SPRL Charles de Streel	
	BVBA Jos Vanhees (2 établissements)	
	Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)	07
	BEERNAERT Ingeborg, BLOEMEN Frank, CHARLES DE LA BROUSSE Thibaut, de MONTPELLIER d'ANNEVOIE Charles-Marie, DE STREEL Charles-Henry, MARCKX Nele, VANHEES Jozef	
INPACT Audit Limited	Réviseurs d'entreprises (personnes morales)	
	SCRL PVMD Bedrijfsrevisoren - Reviseurs d'Entreprises (5 établissements)	
	BVBA Chaerels, Gistelincx & Partners (4 établissements)	
	BVBA Lieven Delva	
	BVBA Peeters V., Vincke, Mels & C°	
	SPRL Van Ingelgom C°, Réviseurs d'entreprises	
	Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)	07
	BAERT Caroline, CHAERELS Alain, DELVA Lieven, GISTELINCK Vincent, MELS Patrick, MISSELYN Vincent, VAN INGELGOM Josiane	
I2AN	Réviseurs d'entreprises (personnes morales)	
	BVBA – SPRL B.S.T. Réviseurs d'entreprises – Bedrijfsrevisoren	

	SPRL Frédéric Lepoutre, Réviseur d'Entreprises	
	BVBA – SPRL Benoît Steinier, Réviseur d'Entreprises	
	BVBA – SPRL Olivier Vertessen, Réviseur d'Entreprises	
	Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)	07
	DUMONT Vincent, GROESSENS Tony, LEPOUTRE Frédéric, SMETS Dirk, STEINIER Benoît, TYTGAT Pascale, VERTESEN Olivier	
CPA Associates International	Réviseurs d'entreprises (personnes morales)	
	• Audit Support Belgium (RM²)	
	BVBA – SPRL Renaud de Borman, Reviseur d'entreprises-Bedrijfsrevisor	
	SPRL Jacques M.L. & Cie	
	SPRL Fernand Maillard & C° (2 établissements)	
	SPRL Christophe Remon & C° (2 établissements)	
	BVBA – SPRL Alain Serckx, Réviseur d'entreprises	
	• De Neef & Partners	
	BVBA De Neef & Partners, Bedrijfsrevisor	
	Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)	07
	• Audit Support Belgium (RM²)	06
	de BORMAN Renaud, JACQUES Marie-Luce, JOYE Claudine, MAILLARD Fernand, REMON Christophe, SERCKX Alain	
	• De Neef & Partners	01
	DE NEEF Willy	
IGAL	Réviseurs d'entreprises (personnes morales)	
	• VDP Audit	
	BVBA – SPRL Vandaele & Partners (VDP Audit)	
	• André Clybouw	
	BVBA Achiel Clybouw, André Clybouw & C°, Bedrijfsrevisoren	
	BVBA Karel Nijs Bedrijfsrevisor	
	Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)	07
	• VDP Audit	04
	CLOCQUET Jacques, DE RUDDER Dominique, DIVERS Brigitte, VANDAELE Jean-Pierre	
	• André Clybouw	03
	CLYBOUW André, CLYBOUW Arnaud, NIJS Karel	
BKR International	Réviseurs d'entreprises (personnes morales)	
	NV Moens, Van Peteghem & C°	
	BVBA WF & C° Bedrijfsrevisoren	
	BVBA Beirens Stefaan Bedrijfsrevisor	
	BVBA Bedrijfsrevisor Ann Van Vlaenderen	
	Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)	06
	BEIRENS Stefaan, BOUMALEK Mohammed, MOENS Jan, VAN DER SCHUEREN Veerle, VAN PETEGHEM Geert, VAN VLAENDEREN Ann	
Morison International	Réviseurs d'entreprises (personnes morales)	
	CVBA Van Havermaet Groenweghe Bedrijfsrevisoren (VHG)	
	BVBA Didier Corthouts	
	BVBA Marcel Horemans	
	BVBA Rudi Zeelmaekers, bedrijfsrevisor	

	Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)	06
	BOGAERTS Nathalie, CORTHOUS Didier, DE COSTER Johan, ERCKENS Axel, HOREMANS Marcel, ZEELMAEKERS Rudi	
IGAF Polaris	Réviseurs d'entreprises (personnes morales)	
	• Alaska	
	CVBA MckinleyAlaska Bedrijfsrevisoren	
	BVBA Koslowski Bedrijfsrevisor (2 établissements)	
	• DRT & Partners Accountants	
	Maatschap – Société de droit commun Franceus Robrechts Lenaerts Kennof Bedrijfsrevisoren – Réviseurs d'Entreprises (5 établissements)	
	BVBA Monika Lenaerts Bedrijfsrevisor	
	BVBA – SPRL Robrechts & Partners	
	BVBA CFD - Bedrijfsrevisoren	
	BVBA Toon Kennof Bedrijfsrevisoren & C° (2 établissements)	
	Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)	05
	• Alaska	01
	KOSLOWSKI Georges	
	• DRT & Partners Accountants	04
	FRANCEUS Bart, KENNOF Toon, LENAERTS Monika, ROBRECHTS Peter	
Eura Audit International	Réviseurs d'entreprises (personnes morales)	
	CVBA – SCRL Euraaudit de Guellinck, Réviseurs d'entreprises	
	SPRL Michel Denis - Réviseur d'entreprises	
	Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)	04
	ARCELIN Georges, de GHELLINCK VAERNEWIJCK Dominique, DENIS Michel, MATIS Christiane	
ACF Group	Réviseurs d'entreprises (personnes morales)	
	SPRL MKS & Partners, Réviseurs d'entreprises Liens (via ACF Group) entre Fiduciaire internationale, Fiduciaire de l'Ardenne, MKS & Partners Réviseurs d'entreprises et HMS Fiduciaire	
	SPRL Thissen, Kohnen, Simon & Partners	
	SPRL A. Khonen & C°	
	Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)	04
	KOHNEN Alain, MOREAUX Stéphan, SIMON Laurent, VERJANS Sébastien	
AGN International	Réviseurs d'entreprises (personnes morales)	
	• Vyvey & C°	
	BVBA Dolf De Backer Revisor	
	BVBA Ben Lanckman & C°, Bedrijfsrevisoren	
	BVBA Vyvey & C° - Bedrijfsrevisor	
	Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)	03
	DE BACKER Adolf, LANCKMAN Ben, VYVEY Steven	
IAPA	Réviseurs d'entreprises (personnes morales)	
	CVBA A Audit (3 établissements)	
	BVBA Bedrijfsrevisor Graré & C°	
	BVBA Huygens & C°, bedrijfsrevisoren	

	Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)	03
	FIERENS Marc L., GRARE Frank, HUYGENS Jan	
MGI	Réviseurs d'entreprises (personnes morales)	
	• SPRL O. de Bonhome	
	BVBA - SPRL O. de Bonhome	
	SPRL Evelyne André & Cie	
	• BVBA Guy Parmentier	
	BVBA Parmentier Guy	
	Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)	03
	• SPRL O. de Bonhome	02
	ANDRE Evelyne, DE BONHOME Olivier	
	• BVBA Guy Parmentier	01
	PARMENTIER Guy	
DFK International	Réviseurs d'entreprises (personnes morales)	
	CVBA – SCRL Foederer DFK Bedrijfsrevisoren (2 établissements)	
	BVBA Georges Vanbilsen, Bedrijfsrevisor	
	Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)	02
	EMBRECHTS Frank, VANBILSEN Georges	
DSA International	Réviseurs d'entreprises (personnes morales)	
	BVBA – SPRL Linet & Partners	
	Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)	01
	LINET Michel	
Fidunion International	Réviseurs d'entreprises (personnes morales)	
	BVBA – SPRL NUMIBEL Cabinet de réviseurs d'entreprises - Bedrijfsrevisorenkantoor	
	SPRL Sandrine BASTOGNE	
	Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)	01
	BASTOGNE Sandrine	
Ecovis Global	Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)	01
	FRANCEUS Bart Lien avec Ecovis Acta Consult BVBA (personne morale, membre de l'IPCF) dont FRANCEUS Bart est une des deux personnes de contact	

Autres réseaux ou petites structures spécifiques à la Belgique

*Représentants en Belgique parmi les membres de l'IRE
Nombre de réviseurs relevant de ces réseaux ou de petites structures*

Autres réseaux/structures nationaux(les)	Réviseur(s) d'entreprises inscrit(s) sur le registre public belge relevant de ce(tte) réseau/structure	Total
BCPA	Réviseurs d'entreprises (personnes morales)	
	VOF Audit Decrad	
	BVBA Willy Doms Bedrijfsrevisor B.V.B.A.	
	BVBA – SPRL Frans Elpers & Partners Bedrijfsrevisoren	
	SPRL Emmanuel Grawez – Réviseur d'Entreprises	
	BVBA J.-B. Ronse De Craene & C°	
	BVBA Ronny Vanooteghem, Bedrijfsrevisor	
	Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)	09
	ELPERS Frans, GEELEN Hubert, GRAWEZ Emmanuel, HAUSTRAETE Jozef, MARKO Joseph, RONSE DECRAENE Jean-Benoît, SCHEERS Jean, VAN CLEEMPUT Dirk, VANOOTEGHEM Ronny	
FCG-audit	Réviseurs d'entreprises (personnes morales)	
	SCRL Fallon, Chainiaux, Cludts, Garny & C° (2 établissements)	
	SPRL LF Binon	
	SPRL Henri Garny, Réviseur d'Entreprises	
	Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)	06
	BINON Louis-François, CHAINIAUX Guy, CLUDTS Philippe, CREMER Guy, GARNY Henri, RONSMANS Olivier	
BBDH-Bedrijfsrevisoren	Réviseurs d'entreprises (personnes morales)	
	BVBA Blommaert & C° Bedrijfsrevisor (2 établissements)	
	BVBA Bedrijfsrevisor Bart Bosman	
	BVBA Veerle Verdegem & C°	
	BVBA Verheyden, Heyvaert & C°	
	Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)	05
	BLOMMAERT Johnny, BOSMAN Bart, DELAHAYE Eric, HEYVAERT Geert, VERDEGEM Veerle	
L.M.	Réviseurs d'entreprises (personnes morales)	
	SPRL Leboutte, Mouhib & C°	
	SPRL Cathy Duchesne, Réviseur d'entreprises et Expert-comptable	
	SCRL K.R.& Co – Réviseurs d'entreprises	
	Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)	05
	DUCHESNE Cathy, LEBOUTTE Denys, MOUHIB Jamal, RAHIER Samuel, REUCHAMPS Hélène	
Auditas Bedrijfsrevisoren	Réviseurs d'entreprises (personnes morales)	
	CVBA Auditas Bedrijfsrevisoren (2 établissements)	
	BVBA Mieke Watteyne	
	Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)	05
	BOSSUYT Wim, VAN DEN KEYBUS Werner, VAN DER JEUGHT Erik, VANSTEELANT Sven, WATTEYNE Maria	

BMA	Réviseurs d'entreprises (personnes morales)	
	BVBA - SPRL Buelens, Mathay & Associates	
	BVBA - SPRL Buelens Geneviève & C° - Réviseurs d'entreprises	
	SPRL E. Mathay & C°	
	Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)	03
	BUELENS Geneviève, MATHAY Eric, SPEGELAERE Hélène	
BDK	Réviseurs d'entreprises (personnes morales)	
	BVBA – SPRL Bernard Bigonville & C°	
	BVBA – SPRL Michel Delhove & C°	
	BVBA – SPRL Olivier Kerkhof & C°	
	Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)	03
	BIGONVILLE Bernard, DELHOVE Michel, KERKHOF Olivier	
DSD	Réviseurs d'entreprises (personnes morales)	
	BVBA DSD Associates Audit & Advies	
	BVBA Jurgen De Raedemaeker	
	BVBA David De Schacht	
	BVBA Veerle Sablon	
	Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)	03
	DE RAEDEMAEKER Jurgen, DE SCHACHT David, SABLON Veerle	
HNC°	Réviseurs d'entreprises (personnes morales)	
	SPRL Hault, Nicolet & C°, Réviseurs d'entreprises	
	SPRL Bertrand et Associés – Réviseurs d'entreprises	
	SPRL Hault & C°	
	SPRL Jean Nicolet, Réviseur d'entreprises	
	Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)	03
	HAULT François, HAULT Philippe, NICOLET Jean	
LMDC	Réviseurs d'entreprises (personnes morales)	
	SPRL De Maertelaere Jean-Jacques – Réviseur d'Entreprises	
	SPRL Lafontaine, Detilleux & Cie, réviseurs d'entreprises	
	BVBA - SPRL Christian Missante	
	Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)	03
	DE MAERTELAERE Jean-Jacques, LAFONTAINE Léon, MISSANTE Christian	
MDA Bedrijfsrevisoren	Réviseurs d'entreprises (personnes morales)	
	BVBA Mertens, Dewaele, Achten & C° Bedrijfsrevisoren	
	CVBA Willy Mertens & C°, Bedrijfsrevisoren	
	BVBA Dirk Achten & Partners, Bedrijfsrevisoren	
	BVBA De Waele Frans Bedrijfsrevisor	
	Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)	03
	ACHTEN Dirk, DEWAELE Frans, MERTENS Willy	
VPC Réviseurs d'entreprises	Réviseurs d'entreprises (personnes morales)	
	SPRL Verdin, Prignon, Celen, Réviseurs d'Entreprises	
	SPRL CELEN Pascal, Réviseur d'entreprises	
	SPRL Jean-Louis PRIGNON, réviseur d'entreprises (2 établissements)	

	Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)	03
	CELEN Pascal, GARRAIS Grace, PRIGNON Jean-Louis	
VCLJ	Réviseurs d'entreprises (personnes morales)	
	BVBA VCLJ Bedrijfsrevisoren	
	BVBA Eddy Loots, bedrijfsrevisor	
	BVBA Van Cakenberghe & Partners	
	Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)	03
	JOOS Ronny, LOOTS Jean-Paul, VAN CAKENBERGHE Hendrik	
DCB	Réviseurs d'entreprises (personnes morales)	
	SPRL DCB Collin & Desablens	
	SPRL Emmanuel Collin	
	SPRL Victor Collin	
	Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)	02
	COLLIN Emmanuel, COLLIN Victor	
DM Audit	Réviseurs d'entreprises (personnes morales)	
	BVBA De Mol, Meuldermans & Partners – Bedrijfsrevisoren	
	BVBA Johan De Mol	
	BVBA Kris Meuldermans	
	Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)	02
	DE MOL Johan, MEULDERMANS Kris	
DPO	Réviseurs d'entreprises (personnes morales)	
	BVBA DPO Bedrijfsrevisoren	
	Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)	02
	DE POORTERE Marc, DE POORTERE Ulrich	
EFRE	Réviseurs d'entreprises (personnes morales)	
	SPRL Everaert, Frezin & Cie	
	SPRL Georges Everaert & Cie	
	Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)	02
	EVERAERT Georges, FREZIN Olivier	
THG Group	Réviseurs d'entreprises (personnes morales)	
	SPRL NK Audit & Accountancy	
	Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)	01
	KNEIP Nathalie	
GDP	Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)	
	DEPOORTER Karel (lien avec Fiduciaire Van Goethem & Gekiere (IEC))	

Autres petites structures

*Réviser(s) d'entreprises inscrit(s) sur le registre public belge
relevant de ce(tte) réseau/structure*

A. Petites structures à structure complexe

Toutes petites structures	Révisers d'entreprises (personnes morales)	
	BVBA – SPRL Bossaert Moreau Saman & C°	
	BVBA – SPRL Moreau-Cambier	
	BVBA – SPRL Dumont-Bossaert & C°	
	Révisers d'entreprises (personnes physiques)	03
	DUMONT-BOSSAERT Annik, MOREAU Paul, SAMAN Wendy	
Toutes petites structures	Révisers d'entreprises (personnes morales)	
	BVBA Nielandt, Franken & C° Bedrijfsrevisoren	
	BVBA Guy Franken, Bedrijfsrevisor	
	BVBA Nielandt & C°	
	BVBA Thomas Vets	
	Révisers d'entreprises (personnes physiques)	03
	FRANKEN Guy, NIELANDT Wouter, VETS Thomas	
Toutes petites structures	Révisers d'entreprises (personnes morales)	
	SPRL Brankaer Ph. & Partners	
	SPRL Olivier Deflandre, Réviser d'entreprises	
	Révisers d'entreprises (personnes physiques)	02
	BRANKAER Philippe, DEFLANDRE Olivier	
Toutes petites structures	Révisers d'entreprises (personnes morales)	
	SPRL Christine Coyette-Vanden Bosch, Réviser d'entreprises	
	SPRL Toubau Thierry & C°, Réviser d'Entreprises	
	Révisers d'entreprises (personnes physiques)	02
	TOUBEAU Thierry, VANDEN BOSCH Christine	
Toutes petites structures	Révisers d'entreprises (personnes morales)	
	BVBA – SPRL Degeest, Bedrijfsrevisoren – Révisers d'entreprises	
	BVBA François Degeest Bedrijfsrevisor	
	Révisers d'entreprises (personnes physiques)	02
	DEGEEST François, de LOVINOSSE Stéphane	
Toutes petites structures	Révisers d'entreprises (personnes morales)	
	Maatschap Degrande, Verschueren & C° - Bedrijfsrevisoren (2 établissements)	
	BVBA G. Degrande & C° - Bedrijfsrevisoren	
	BVBA Estella Verschueren & C° Bedrijfsrevisoren	
	Révisers d'entreprises (personnes physiques)	02
	DEGRANDE Guido, VERSCHUEREN Estella	

B. Petites structures à structure unique

Toutes petites structures	Réviseurs d'entreprises (personnes morales)	
	Maatschap Walkiers & C°	
	Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)	10
	DANIELS Gilles, DAUWEN Bart, MARISSEN Marc, VAN BOSSTRAETEN Bruno, VANDENHOUTEN Eric, VAN EUPEN Koen, VAN HOUT Stijn, VAN MIEGHEM Johan, WALKIERS Emile, WILLEMS Dirk H.	
Toutes petites structures	Réviseurs d'entreprises (personnes morales)	
	SPRL Joiris, Rousseaux & C°, Réviseurs d'entreprises (2 établissements)	
	Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)	05
	GONET Sébastien, HAEGEMAN Jean-Michel, JOIRIS Jean-Marie, PRUNEAU Alexis, ROUSSEAUX Bernard	
Toutes petites structures	Réviseurs d'entreprises (personnes morales)	
	BVBA De Roover & C° Bedrijfsrevisoren	
	Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)	04
	BOONEN Stefan, DE ROOVER Guy, SCHILTZ Dirk, SCHOUTEET André	
Toutes petites structures	Réviseurs d'entreprises (personnes morales)	
	SPRL Bastogne & C°	
	Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)	03
	BASTOGNE Jacques, BOUTON Myriam, JOURDE Ronald	
Toutes petites structures	Réviseurs d'entreprises (personnes morales)	
	BVBA Burgelman, Van Den Abeele & C°	
	Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)	03
	BURGELMAN Alexandra, VAN DEN ABEELE Luc, VAN DEN ABEELE Luc R.	
Toutes petites structures	Réviseurs d'entreprises (personnes morales)	
	SCRL Fondu, Pyl, Stassin & C° (3 établissements)	
	Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)	03
	GIGOT Philippe, LENOIR Jacques, VANDESTEENE Philippe	
Toutes petites structures	Réviseurs d'entreprises (personnes morales)	
	SPRL Saintenoy, Comhaire & C°	
	Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)	03
	COMHAIRE Paul, COMHAIRE Thibault, DEMONCEAU David	
Toutes petites structures	Réviseurs d'entreprises (personnes morales)	
	BVBA Theo Van Herck, Bedrijfsrevisor	
	Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)	03
	BOESMANS Philippe, JORENS Bart, VAN HERCK Theodoor	
Toutes petites structures	Réviseurs d'entreprises (personnes morales)	
	SPRL Avisor	
	Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)	02
	HURTEUX Dorothée, Lebrun Jean-Antoine	
Toutes petites structures	Réviseurs d'entreprises (personnes morales)	
	BVBA Berckmoes, Langendries & Partners	

	Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)	02
	BERCKMOES Renée, LANGENDRIES Johan	
Toutes petites structures	Réviseurs d'entreprises (personnes morales)	
	SPRL Boulet, Bultot, Navaux & C° (2 établissements)	
	Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)	02
	BULTOT Serge, NAVAUX Albert	
Toutes petites structures	Réviseurs d'entreprises (personnes morales)	
	BVBA Briers, Bekkers & C°	
	Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)	02
	BEKKERS Alfons, BRIERS Simon	
Toutes petites structures	Réviseurs d'entreprises (personnes morales)	
	BVBA Luc Callaert	
	Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)	02
	CALLAERT Luc, JANSSENS Yves	
Toutes petites structures	Réviseurs d'entreprises (personnes morales)	
	SPRL Contrôle Légal des Comptes & Consultance	
	Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)	02
	EL FILALI Adil, STILMANT Chantal	
Toutes petites structures	Réviseurs d'entreprises (personnes morales)	
	BVBA Engelen & Partners	
	Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)	02
	BECKERS Luc, LOENDERS Els	
Toutes petites structures	Réviseurs d'entreprises (personnes morales)	
	SPRL Faingnaert, Malisse & C°	
	Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)	02
	MALISSE Daniel, MEUREE Frédéric	
Toutes petites structures	Réviseurs d'entreprises (personnes morales)	
	BVBA Foqué & Partners	
	Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)	02
	FOQUE Ludo, TIMMERMANS Evy	
Toutes petites structures	Réviseurs d'entreprises (personnes morales)	
	SPRL Heynen, Nyssen & Cie – Réviseurs d'entreprises (3 établissements)	
	Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)	02
	HEYNEN Fabien, NYSSSEN Didier	
Toutes petites structures	Réviseurs d'entreprises (personnes morales)	
	CVBA – SCRL André Hoste & Associés	
	Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)	02
	BODART-HOSTE Christine, HOSTE Anne	
Toutes petites structures	Réviseurs d'entreprises (personnes morales)	
	SPRL Lambotte & Monsieur (2 établissements)	

	Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)	02
	LAMBOTTE Pascal, MONSIEUR Murielle	
Toutes petites structures	Réviseurs d'entreprises (personnes morales)	
	BVBA Lelieur, Van Ryckeghem & C° (2 établissements)	
	Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)	02
	LELIEUR Marlène, VAN RYCKEGHEM Geert	
Toutes petites structures	Réviseurs d'entreprises (personnes morales)	
	SPRL Alain Lonhienne Réviseur d'entreprises	
	Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)	02
	CAMBRON Virginie, LONHIENNE Alain	
Toutes petites structures	Réviseurs d'entreprises (personnes morales)	
	SPRL Piton & Cie, Réviseurs d'entreprises	
	Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)	02
	PITON Jean-Claude, PITON Valérie	
Toutes petites structures	Réviseurs d'entreprises (personnes morales)	
	SPRL Poulain, Blacaen & C°	
	Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)	02
	BALCAEN Steve, POULAIN José	
Toutes petites structures	Réviseurs d'entreprises (personnes morales)	
	BVBA RAVERT, STEVENS & C°	
	BVBA Kristien Stevens Bedrijfsrevisor	
	Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)	02
	RAVERT Luc, STEVENS Kristien	
Toutes petites structures	Réviseurs d'entreprises (personnes morales)	
	BVBA Roels, Criel & C°, Bedrijfsrevisoren	
	Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)	02
	CRIEL Luc, DE COCK Marc	
Toutes petites structures	Réviseurs d'entreprises (personnes morales)	
	BVBA Marc Schoofs & C°	
	Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)	02
	MARIEN Carina, SCHOOFs Marc	
Toutes petites structures	Réviseurs d'entreprises (personnes morales)	
	BVBA Van Rie & C°, Bedrijfsrevisoren	
	Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)	02
	TRUYENS Els, VAN RIE Frans	
Toutes petites structures	Réviseurs d'entreprises (personnes morales)	
	BVBA Boudewijn Van Ussel & C°	
	Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)	02
	VAN USSEL Boudewijn, WOUTERS Elke	

Toutes petites structures	Réviseurs d'entreprises (personnes morales)	
	BVBA Van Wemmel - Kaekebeke - Bedrijfsrevisoren	
	Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)	02
	BAUWENS Albert, VAN WEMMEL Joseph	
Toutes petites structures	Réviseurs d'entreprises (personnes morales)	
	SPRL Vieira, Marchandise et Associés	
	Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)	02
	MARCHANDISSE Yves, MENINA VIEIRA Manuel	

Réviseurs d'entreprises travaillant seuls

*Représentants en Belgique parmi les membres de l'IRE
Liste des réviseurs travaillant seuls*

Réviseurs ayant une unipersonnelle		
	AELVOET Pascal BVBA - SPRL Aelvoet & Partners	
	ALAERTS Andy BVBA Andy Alaerts, Bedrijfsrevisor	
	BLATON Bruno BVBA Blaton Bruno Bedrijfsrevisor	
	BOGAERT Peter BVBA Peter Bogaert	
	BRION Michel BVBA - SPRL Michel Brion and co	
	CAMU Patrick BVBA Patrick Camu	
	CHALMAGNE François BVBA – SPRL François Chalmagne, Réviseur d'Entreprises	
	CLUKKERS Frédéric BVBA F. Clukkers, Bedrijfsrevisor	
	DE BIE Michel BVBA De Bie & C°	
	DE BOCK Gunter BVBA DE BOCK BEDRIJFSREVISOREN BVBA Gunter De Bock	
	DE BREMME Marc BVBA M. De Bremme & C°	
	DE CLERCQ Bert BVBA J. Vande Moortel& C° Bedrijfsrevisoren	
	DE DEYNE Elswinde BVBA Elswinde De Deyne	
	DELAUNAY Stephane BVBA Stephane Delaunay	
	DE NUL Roger BVBA De Nul & C°, Bedrijfsrevisor	
	DEREMINCE Jean-Marie SPRL Jean-Marie Deremince, reviseur d'entreprises	
	DEVAUX Benoît SPRL DEVAUX-Réviseur d'Entreprises	
	DEVOOGT Daniël BVBA D. De Voogt, bedrijfsrevisor	
	DUCHATEAU Geert BVBA Geert Duchateau & C°	
	DUJARDIN Piet BVBA Bedrijfsrevisorenkantoor Dujardin (2 établissements) BVBA Piet Dujardin	
	ERALY Patrick BVBA - SPRL Patrick Eraly & C°	
	FRANCOIS Jozef BVBA Jo Francois Bedrijfsrevisor	
	GODEFROIDT Jacky BVBA Bedrijfsrevisor Jacky GODEFROIDT	
	HOSTEN Walter BVBA Walter Hosten, Bedrijfsrevisor	
	HUBERT Alain BVBA – SPRL Hubert & C° - Bedrijfsrevisor	

	HUYBRECHTS Frank BVBA Bedrijfsrevisor Fank Huybrechts	
	JACKERS Jurgen BVBA Jackers Bedrijfsrevisor	
	KESTERMANS Dominique SPRL D. Kestermans, reviseur d'entreprises	
	LUTEIJN Saskia BVBA Saskia Luteijn, Bedrijfsrevisor	
	LUYTEN Marc BVBA Marc Luyten Bedrijfsrevisor	
	MASSY Marc BVBA Bedrijfsrevisor M. Massy (2 établissements)	
	MERLIN Yves-Marie BVBA – SPRL Yves Merlin	
	MESSIAEN Kris BVBA Kris Messiaen	
	MICHIELS Stefan BVBA Stefan Michiels (2 établissements)	
	MUSTIALSKI Michel SPRL M. Musialski	
	NAESSENS Dirk BVBA Dirk Naessens (2 établissements)	
	NEVEUX Christian SPRL Christian Neveux et associés, Réviseurs d'entreprises	
	NICOLAÏJ Ira BVBA Ira Nicolaij Bedrijfsrevisor	
	PEREMANS Kristien BVBA Peremans & C°	
	PLANQUETTE Kristof Comm. V Planquette Bedrijfsrevisor	
	PLETTINX Jo BVBA Jo Plettinx & C°	
	PRAET Daniël BVBA Danny Praet - Bedrijfsrevisor	
	PREUD'HOMME André SPRL André Preud'Homme & C°	
	ROECKENS Guy BVBA Roeckens & C°	
	ROMBAUT Carl BVBA C. ROMBAUT, Bedrijfsrevisoren (2 établissements)	
	SCHOOLS Roger SPRL Denebourg, Schools & Cie	
	SOHET Luc SPRL Sohet & C°	
	STEYAERT Jacques BVBA Jacques Steyaert	
	TAYLOR Peter BVBA - SPRL TAYLOR & C°	
	TORFS Stefaan BVBA Torfs Stefaan	
	VAES Dominique BVBA D.A. Vaes & C° Bedrijfsrevisor	
	VANDELANOTTE Frank BVBA Frank Vandelanotte, Bedrijfsrevisor	
	VANDENBOSCH Bruno BVBA – SPRL Bruno Vandenbosch & C° réviseur d'entreprises	
	VAN DER VEKEN Eric BVBA Eric Van Der Veken & C°	
	VAN KERCKHOVE Paul BVBA Van Kerckhove & C°	
	VAN RYSSEGHEM Ann BVBA A. Van Rysseghem Bedrijfsrevisoren	

	VAN VLAENDEREN Frans BVBA F. Van Vlaenderen, bedrijfsrevisor & C°	
	VENCKEN Hubert BVBA Hubert Vencken	
	VERSET Frédéric SPRL Frédéric Verset & C°	
	VERSTAPPEN Eli BVBA Eli Verstappen Bedrijfsrevisor	
	VOSSSEN Filip BVBA Vossen en compagnie	
	WEBER Michel BVBA – SPRL Michel Weber, Réviseur d’entreprises (2 établissements)	
	WILLEKENS Ann BVBA Ann Willekens, Bedrijfsrevisor	

Réviseurs sans unipersonnelle		
	ALMER Michaël	
	BACQ Joëlle	
	BLUARD Roland	
	BORRÉ Werner	
	BOSCHMANS Christophe	
	BRANCART Martine	
	BROOS Roger	
	BUYSSE Martine	
	CEULEMANS Vincent	
	CHABERT Danny	
	DANVOYE Xavier	
	DE BRUYN Alexis	
	DEJON Bénédicte	
	DEJONGHE Tom	
	DE KLERCK Bruno	
	DELPORTE Griet	
	DEPLANCKE Mia	
	DERICK Jean	
	DEWACHTER Luc	
	DUROISIN Annette	
	GERARD Pascal	
	GILLES Christelle	
	HERMANS Dominique	
	HOF Gerard	
	INNEGRAEVE Peter	
	KESTELOOT Edouard	
	KOOPMAN Vincent	
	LEYS Peter	
	LIPTON David	
	MARBAIX Martine	
	MAS Jan	
	MEYERS Robert	
	MOUY Daniel (expert-comptable français)	
	ODENT Philippe	
	OTTEVAERE Sara	
	PARET Philippe	
	PIRENNE Joseph	
	QUIVY Danielle	
	ROUSERE Nicolas	
	SCHELPE Dieter	
	SPILLAERT Viviane	

	STAMMEN Luc	
	THIERI Jean-Marc	
	VAN CUTSEM Daniel	
	VANDENHOUWE Anke	
	VAN DE PERRE Stef	
	VANDEPUTTE Jo	
	VANDERHAEGEN Steven	
	VAN GOOLEN Geert	
	VAN IMPE Ruben	
	VAN KERREBROEK Sylvie	
	VAN SANDE Leo	
	VERBEURGT Thierry	
	VERBRUGGEN-DE WAELE Chantal	
	VERCAUTEREN Jan	
	VERMEEREN Piet H.	
	VINCENT Jean-Marie	
	VOS Roland	
	WEEMAES Marc	
	WERA Michel	
	WEVERS Franky	
	WOUTERS Benny	

Cas particuliers: personnes morales avec aucun réviseur d'entreprises repris sur la liste des personnes physiques « actifs »

	BVBA Virgile Nijs Réviseur d'entreprises empêché NIJS Virgile	
	BVBA Jean Vanderhaegen Réviseur d'entreprises empêché VANDERHAEGEN Jean	
	BVBA - SPRL Jacques Vandernoot & C° Réviseur d'entreprises empêché VANDERNOOT Jacques	

Réviseurs d'entreprises temporairement empêchés

*Représentants en Belgique parmi les membres de l'IRE
Liste des réviseurs temporairement empêchés d'effectuer des missions
révisorales pour des raisons d'incompatibilité telles que visées
à l'article 13, § 2 de la loi du 22 juillet 1953*

	ANCIAX Pierre	
	ANTONIS Ilse	
	BAEYENS Tinne	
	BLOMME Hilde	
	BORN Alexander	
	BOUSIS François	
	BRIJS Carine	
	BUYCK Ignaas	
	COPPENS Rika	
	CORIA Emmanuel	
	CORSALE Claudia	
	CRETEN Godelieve	
	CUPPENS Johan	
	DAEMS Christoph	
	DE BLIECK Caroline	
	DEFOURT Benoît	
	DE GREEF Kim	
	DE LANDSHEER Jan Frank	
	DE LANGHE Tine	
	DELANOYE Didier	
	DELOORE David	
	DENAYER Yves	
	DE PAEPE Marcel	
	DE ROUCK Farah	
	DERYNCK Chris	
	DE SCHREVEL Laurent	
	DE SMET Didier	
	DEWAELE Karel	
	DE WINTER Leny	
	DIERENS Ingeborg	
	DIRIX Didier	
	DOCHEN Ghislain	
	DUMOULIN Francis	
	ERNST Christophe	
	FLO Wim	
	FRAITURE Emmanuel	
	FRAITURE Jean	
	FRANCOIS Luc	
	FRANCOIS Philippe	
	FRISQUE Hugues	
	FURER Samantha	
	GABRIEL Vincent	
	GIANGRECO Laura	
	GOYENS Bart	
	GUYSENS Tom	
	HAAG Michel	
	HANSON Jeanne	
	HAQUET Sabrina	
	HERALY Laurence	

	HERMANS Sigrïd	
	HEYERICK Greet	
	HOEBRECHS Veerle	
	IDES Christophe	
	JOOS Benedikt	
	LAAJIMI Zoubeir	
	LAGET Lutgard	
	LAPERAL Anastasio	
	LEMMENS Winny	
	LEPOUR Wathelet	
	MAES Karl	
	MARIS David	
	MERTENS Lieve	
	MEUNIER Isabelle	
	MICHAUX Jean-Philippe	
	MOMMENS Patrick	
	MONCOUSIN Michel	
	MOORS Bruno	
	MORREEL Jan	
	MOTMANS Tom	
	NAENEN Martine	
	NAVEZ Jean-Noël	
	PELSSER Véronique	
	PIETERS Patrick	
	PINXTEREN Danny	
	PLAS Patricia	
	PLAS Thierry	
	PULINX Eric	
	RAS Davy	
	RENIER Ben	
	RIJMENANS Ive	
	SCHICKS Joëlle	
	SERHIR Hakim	
	SEVERS Katia	
	SMITS Brecht	
	STEVENS Benoît	
	STROECKX Filip	
	SWINNEN Nico	
	THIRION Jean-Philippe	
	THYRION Vincent	
	T'JOLLYN Steven	
	TORFS Marc	
	TRINON Sophie	
	VALCKX Patrick	
	VANDENABEELE Liesbet	
	VAN den BRANDEN Erik	
	VANDEN BROECK Lieve	
	VANDENBUSSCHE Hendrik	
	VANDEN HAUTTE Eddy	
	VAN DEN STEEN Koenraad	
	VAN DER BORGHT Mark	
	VANDERHAEGEN Jean	
	VANDERHEYDEN Vera	
	VANDERNOOT Jacques	
	VAN DE VEN Glenn	
	VAN EETVELDE Fanny	
	VAN ELSACKER Luk	
	VAN GEET Hugo	

	VANNOBEL Ruben	
	VASTMANS Ingrid	
	VELGHE Mieke	
	VERBIST Ludo	
	VERCRUYSSSE Marc	
	VERELLEN Geert	
	VERFAILLIE Samuel	
	VERHEYDEN Jeroen	
	VERSCHUERE Willy	
	VESSIE Bénédicte	
	VRANCKEN Stefan	
	VYLS Koen	
	WIJNANTS Roland	
	WIRIX Patrik	
	WITTEMANS Hilde	

Réviseurs d'entreprises temporairement empêchés

*Représentants en Belgique parmi les membres de l'IRE
Liste des réviseurs temporairement empêchés d'effectuer des missions
révisorales pour d'autres raisons légales que celles énumérées
à l'article 13, § 2 de la loi du 22 juillet 1953*

	CAYTAN Johnny	
	DAEMS Katleen	
	DE COCQUEAU DES MOTTE Cédric	
	DE VRIEZE Dimitri	
	DUBOIS Bruno	
	FIVEZ Pol	
	NIJS Virgile	
	PLOMTEUX-VEKEMANS Pierre	
	RAMAKERS Natasja	
	TIMMERMAN Els	
	VAN CAUTER Patrick	
	VAN DALE Vicky	
	VAN IMPE Kathleen	
	VAN RYSSEGHEM Geert	